

**Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion de l'État pour l'exercice 2016**

(Du 23 mai 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'État pour l'exercice 2016.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Président : M. Jean-Bernard Wälti
Vice-président : M. Jacques Hainard
Rapporteur : M. Walter Willener

Sous-commissions de gestion

1. *Département des finances et de la santé (DFS) :*
M. Jean-Bernard Wälti, président-rapporteur, MM. Adrien Steudler et Daniel Ziegler
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) :*
M. André Frutschi, président-rapporteur, MM. Jacques Hainard et Yvan Botteron
3. *Département de l'éducation et de la famille (DEF) :*
M. Walter Willener, président-rapporteur, M^{me} Annie Clerc-Birambeau et M. Claude Guinand
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) :*
M. Mario Castioni, président-rapporteur, MM. Laurent Debrot et Étienne Robert-Grandpierre
5. *Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) :*
M. Jean-Frédéric de Montmollin, président-rapporteur, M. Marc-André Bugnon et M^{me} Erica Di Nicola

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La commission de gestion (COGES) a tenu 12 séances en 2016. En général, elle se réunit le mardi matin lorsque le Grand Conseil tient session. Lors de ces séances, elle prend connaissance des informations du bureau de la COGES, assure le suivi des objets en suspens, en particulier l'avancement du traitement des motions, postulats et recommandations par le Conseil d'État. Elle fait un tour de table des travaux menés par les présidents des sous-commissions. Deux séances supplémentaires ont eu lieu pour examiner le rapport 15.054 – Informatique cantonale.

Rapport 15.054 – Informatique neuchâteloise

Ce rapport du Conseil d'État visait à fixer le schéma directeur informatique pour les années 2016 à 2020. Au niveau de la COGES, la discussion a porté sur l'utilisation des logiciels libres ou des logiciels sous licence dans l'administration cantonale. Selon le service informatique de l'État de

Neuchâtel (SIEN), l'utilisation de logiciels libres est privilégiée lorsque ceux-ci font sens et qu'ils sont réputés fiables. Une généralisation paraît difficile. La COGES a entendu le responsable du service informatique du canton de Vaud qui a confirmé la bonne facture du rapport 15.054. La commission a apporté un certain nombre d'amendements qui ont conduit à une approbation unanime de ce rapport à l'intention du Grand Conseil.

En relation avec ce rapport, elle a examiné l'interpellation 15.171 du député Fabien Fivaz « Le vote électronique en question ». Celle-ci interrogeait le Conseil d'État sur la pérennité et la sécurité du système de vote électronique choisi par le canton de Neuchâtel qui travaille avec La Poste, laquelle sous-traite le système à une entreprise espagnole. Cette interpellation et la réponse du Conseil d'État ont conduit la COGES à laisser le débat ouvert sur cette thématique.

Le député Fabien Fivaz a aussi annoncé le dépôt d'un projet de motion « Stratégie d'indépendance dans l'informatique cantonale », cette motion a été déposée, mais celle-ci n'a pas encore été traitée. Elle aborde la question de l'utilisation des logiciels libres, par ailleurs largement traitée lors de l'examen du rapport 15.054. Pour le Conseil d'État, les points mis en évidence dans la motion sont légitimes, mais la priorité doit être portée sur la stratégie informatique définie dans le rapport précité qui répond, par ailleurs largement aux préoccupations de l'auteur de la motion.

Enfin, la COGES a proposé le classement d'une série de motions et de postulats en lien avec l'informatique cantonale, textes acceptés par le Grand Conseil entre 2001 et 2009.

Rapport 16.153 – Projet de loi de la COGES portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (début de législature)

La COGES, sur proposition du bureau, a préparé une modification de la loi d'organisation du Grand Conseil visant à repousser la mise en place des nouvelles autorités (Grand Conseil et Conseil d'État) de fin mai à fin juin. Cela permettrait au Grand Conseil « sortant » de traiter encore les comptes et les rapports de l'année 2016. En effet, ces comptes et ces rapports seront disponibles à la fin avril 2017 et seront examinés respectivement par la COFI et par la COGES en mai. Sans changement de dates pour le début de la législature, les rapports de la COFI et de la COGES seront traités en juin par les nouvelles autorités mises en place à la fin mai. Cette situation ne paraît pas judicieuse à la COGES.

Le projet de loi proposé a été transmis à la commission législative comme objet de sa compétence. Celle-ci n'est majoritairement pas entrée en matière. En particulier, le Conseil d'État a exprimé son opposition au projet proposé, en argumentant que cela diminuerait d'un mois le temps de préparation du budget de l'année suivante.

À la fin 2016, ce rapport n'avait pas encore été traité par le Grand Conseil.

Programme de réformes de l'État et gouvernance des partenariats

Lors de l'une de ses séances, la COGES a été informée sur l'état d'avancement de ces dossiers. Concernant le programme de réformes de l'État, elle a constaté la très grande complexité des travaux en cours, notamment au niveau de la gestion financière de l'État. Il s'agit d'introduire des nouveaux outils dans les services. Le cœur de la réforme consiste à concentrer les tâches des services sur leurs attributions et leurs cahiers des charges, ainsi que de transférer les tâches transversales de tous les services aux services centraux (gestion du personnel, finances, etc.)

La COGES a pris acte de l'avancement des travaux et du fait que le budget alloué pour ces réformes d'un montant de 16 millions de francs sera respecté.

Concernant la gouvernance des partenariats qui vise à fixer un cadre harmonisé pour la gestion des prestations externalisées, le Conseil d'État a mis en évidence la multiplicité actuelle des formes de partenariat et l'objectif d'une loi-cadre d'organisation, avec la généralisation des contrats de prestations et des enveloppes financières. Il a insisté sur l'importance des travaux qui impacte l'ensemble de l'administration cantonale et sur les ressources limitées en personnel.

La COGES a aussi pris acte des informations données et a souhaité que des résultats concrets soient présentés en 2017.

Examen des comptes, du budget et des rapports de gestion

Afin de ne pas multiplier les séances, la COFI et la COGES ont fixé un mode de fonctionnement unique et commun pour cet examen. En avril et mai, les deux sous-commissions en charge d'un département examineront ensemble les comptes et les rapports de gestion sous la présidence de la sous-commission de gestion, puis en octobre et novembre, le budget sera examiné sous la présidence de la sous-commission des finances.

2. EXAMEN DE LA GESTION PAR DÉPARTEMENT

2.1. Département des finances et de la santé (DFS)

2.1.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.1.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DFS a tenu 9 séances en 2016, les 12 et 15 janvier, les 4 et 26 février, le 11 mars, le 3 mai, les 8 et 30 septembre et le 2 décembre 2016, en présence du chef du DFS, de la secrétaire générale du département, certaines en présence des membres invités de la sous-commission des finances du même DFS, d'autres également en présence des président et vice-président de la commission Santé dans le cadre de l'accompagnement du département dans le dossier HNE. En octobre 2016, la sous-commission a subi une modification de sa composition, M. Yann Mesot, démissionnaire de la COGES, a été remplacé par M. Adrien Steudler. De plus, une séance commune d'une journée complète avec la sous-commission des finances, le 28 avril 2017, a été notamment consacrée à l'examen du rapport de gestion 2016 du DFS.

2.1.1.2. Entités visitées

La sous-commission a, à ce jour, rencontré l'ensemble des chefs de services et d'offices ainsi que les responsables ou organes dirigeants de l'HNE, du CNP, de NOMAD et de la BCN. En ce qui concerne HNE, la sous-commission a été informée lors de chacune de ses séances de l'évolution du dossier, encore une fois à rebondissement, en 2016. Le projet de réorganisation spatiale de HNE a été régulièrement l'objet de l'attention de la commission.

Une journée complète a été consacrée au SBAT et à la visite des sites de Tivoli 5, Cadolles 7 et Plan 30 (SIEN) à Neuchâtel ainsi que de la Fiaz, Jardinières 157 et Parcs 117 – 119 à La Chaux-de-Fonds.

De manière générale et pour l'ensemble du département, la sous-commission n'a relevé aucun élément susceptible de remettre en question le fonctionnement des services qui ont à leur tête des chefs compétents et motivés.

2.1.1.3. Suivi des dossiers

Service des contributions (SCCO)

À intervalles réguliers, la sous-commission a été en contact avec le chef du service des contributions, en particulier concernant l'amnistie fiscale neuchâteloise en cours, d'ailleurs prolongée jusqu'en mars 2017.

Un ralentissement est noté au niveau immobilier. Les lods chutent car il y a une baisse en volume de transactions.

En ce qui concerne les estimations pour 2017, nous devons compter avec un frein important dans le domaine de l'horlogerie. Dans d'autres industries des ralentissements sont constatés aussi. Les entreprises donnent leurs estimations trimestre par trimestre. Les prévisions sont maintenant revues sur des délais plus courts (par mois, par semaine).

Service financier (SFIN)

Les prélèvements aux réserves ou dissolutions de provisions masquent en partie la réalité dans les comptes 2015. Une déception récurrente demeure en ce qui concerne les investissements qui à nouveau sont nettement au-dessous de ce qui avait été budgétisé. 40 millions de francs seulement alors que 72,1 millions de francs avaient été prévus. Le financement des grandes infrastructures doit être revu si l'État ne veut pas régresser.

En ce qui concerne la dette de l'État, le chef du service financier a pu rassurer la sous-commission relativement aux emprunts en cours. Il s'agit de produits classiques ; il n'y a absolument aucun emprunt que l'on pourrait qualifier de toxique.

La démission inattendue du chef du service financier a interpellé la sous-commission. Selon le DFS, ce départ ne résulte pas de problèmes relationnels, les raisons sont d'ordre strictement personnel.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

La qualité des rapports comme d'ailleurs l'ensemble du travail effectué par le CCFI est à remarquer ainsi que les relations entretenues entre ce service et le gouvernement.

À noter également les bonnes relations du CCFI avec le bureau de la commission de gestion.

Concernant les remarques émises dans les rapports, les sous-commissions peuvent interpellé, si elles le désirent, le chef du CCFI pour une analyse plus approfondie. La sous-commission est convaincue par ailleurs que le chef du département n'empiète pas sur le travail du CCFI, quant à la formulation des remarques faites. Il n'y a donc à notre connaissance absolument aucune intervention du Conseil d'État ; le travail est fait en toute indépendance.

Une séance a été consacrée à l'examen des rapports du CCFI du DFS livrés en 2016 :

- rapport relatif à la vérification du bouclage des comptes 2015 de l'État de Neuchâtel ;
- rapport de synthèse relatif à un audit de la sécurité du Guichet sécurisé unique (GSU) de l'État de Neuchâtel ;
- redressement des finances et réforme de l'État.

La sous-commission estime que les rapports sont complets et sans complaisance voire même assez sévères, mais elle relève que les réponses apportées par le département sont tout à fait satisfaisantes.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

La sous-commission rappelle encore une fois que le SIEN remplit une mission essentielle dans la mesure où un grand nombre d'informations qui servent aux services de l'État, ainsi qu'aux institutions paraétatiques sont recensées dans le système de gestion, et que celui-ci est devenu un élément vital du fonctionnement quotidien de ces entités.

Rappelons également que la COGES a fonctionné en tant que commission temporaire au moment de l'examen du rapport 15.054 « Informatique neuchâteloise », la sous-commission a fait part à la commission plénière de ses constatations lors des visites sur les différents sites de ce service.

Pour le SIEN, nous pouvons en particulier aussi noter :

- litige Oracle réglé, à satisfaction pour l'État ;
- gestion.ne : fonctionnel ;
- réorganisation du centre de solutions ;
- déménagement du SIEN : regroupement sur un seul site ;
- biens, services et marchandises : limitation des achats (89% au lieu des 85% demandés par le Conseil d'État).

La collaboration avec le site de La Chaux-de-Fonds arrive à terme (l'entier de l'informatique de la Ville sera gérée par le SIEN). La question de la priorisation des projets dans le secteur informatique se posera bientôt.

En ce qui concerne la mise en œuvre du schéma directeur, d'entente avec le département, il est décidé de faire un point de situation avec le chef du SIEN, deux fois par année, ou dès qu'il y aura des sujets importants ou intéressants à thématiser.

Office de l'organisation (OORG)

Le départ du chef d'office a interpellé la sous-commission qui a pris note de la réorganisation de l'office avec une partie des missions confiée au SIEN. La collaboration avec un bureau externe est toujours d'actualité.

Concernant le système SAP, selon le DFS, un grand coup d'accélérateur a été donné. Ces changements demandent du temps pour être mis en place et pour former les collaborateurs. On peut raisonnablement penser qu'à la fin de la prochaine législature, nous aurons des cockpits pour l'ensemble des départements. Cela prend du temps, quand bien même les démarches sont faites de manière professionnelle. La cohérence existe, même si les ressources ne permettent pas d'avancer plus rapidement.

Service des communes (SCOM)

On peut noter que la situation des communes s'assainit progressivement. L'endettement consolidé des communes baisse chaque année.

Service des bâtiments (SBAT)

La sous-commission a rencontré l'architecte cantonal au sujet du regroupement et de la réorganisation des services de l'administration. Elle constate qu'il y a là, beaucoup de surfaces et d'argent à économiser.

En ce qui concerne les investissements, les différents projets sont planifiés, et l'enveloppe annuelle est discutée.

L'objectif de la visite des différents sites à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds était de découvrir les lieux dans lesquels s'accompliront certains regroupements des services de l'administration. L'essentiel des opérations vise à faire des économies de surfaces et créer des synergies entre certains services. Toute l'équipe travaillant au développement du système SIGE (issue de divers services) est actuellement regroupée sur un seul lieu, pour fonctionner comme équipe de projet.

En ce qui concerne les réorganisations et déménagements des services envisagés, des baux commencent à être libérés. Le passage par une zone de turbulences (compte de fonctionnement) est incontournable avant d'atteindre la zone de stabilité et d'économies.

Il est à noter que le canton est actuellement à 50% propriétaire des locaux dans lesquels l'administration travaille, ce qui est faible en comparaison intercantonale.

Hôpital neuchâtelois (HNE)

La sous-commission, accompagnée du chef de département a visité les bâtiments de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds et a tenu sa séance sur place avec, en particulier, la présidente du conseil d'administration, le directeur général, la directrice des soins, les représentants de la direction médicale, la directrice logistique, le chef du service des constructions, le coordinateur technique et la secrétaire générale.

La sous-commission a pu en particulier constater l'obsolescence de certaines installations et l'état de quasi-abandon de certains étages, par exemple le 7^e étage où, actuellement, seule une demi-aile est occupée. La sous-commission a testé, au réel, le circuit d'un patient arrivant par les urgences, entrée « SAS ambulances », et le circuit d'un patient allant en consultation, hall d'entrée, radiologie, etc. : deux labyrinthes des plus compliqués !

En ce qui concerne également le service de la santé publique, on pourra mettre encore en évidence les tendances à venir :

- l'augmentation de la part ambulatoire et la mise en place de la cyber-santé ;
- la nécessaire montée en puissance des prestataires de soins à domicile, prévue dans le cadre de la PMS.

On notera deux modifications pour 2018 : les changements tarifaires en matière de psychiatrie et de réhabilitation.

Concernant les hospitalisations hors canton, la modification des dispositions légales a provoqué partout une accélération des flux.

NOMAD

Il est estimé par certains professionnels de la santé que l'administration est trop lourde et compte trop d'intermédiaires, ce qui est l'une des causes du surcoût de cette institution.

Certaines comparaisons peuvent être faites, comme par exemple : Neuchâtel est plus cher dans la prise en charge des aînés car nous entrons « plus jeunes » en EMS. Selon le DFS, il n'y a pas de problème d'efficience des EMS cantonaux.

Le coût de la prise en charge fait problème. Pour une comparaison intercantonale, il est difficile de trouver des institutions semblables à NOMAD (qui dispensent d'autres prestations que l'aide ou les soins primaires), ce qui rend impossible ce calcul. Aujourd'hui les indicateurs nécessaires ne sont pas encore développés, mais ils le seront prochainement et des réponses pourront être apportées.

La sous-commission constate cependant que le prix de l'heure effective auprès des patients est de 153 francs (charges totales divisées par le nombre d'heures de prestations) selon le rapport 2015. Ce chiffre est élevé en comparaison intercantonale. Une explication se trouve dans le

rapport IDHEAP sur la CCT Santé 21 qui montre l'importance numérique énorme des organes de direction de NOMAD : la tête semble hypertrophiée et coûte très cher.

La sous-commission reviendra sur le sujet au tout début 2017.

Objets en suspens

Dans le cadre du suivi des motions et postulats en suspens, la commission a fait le point sur les objets législatifs concernant le DFS. Les appréciations de la commission quant aux motivations du département qui figurent dans le document récapitulatif au chapitre 4.

2.1.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission de gestion du DFS, en séance commune avec la sous-commission des finances, a procédé le 28 avril 2017 à l'étude des comptes et à l'examen du rapport de gestion 2016 du département.

De manière générale et pour l'ensemble du département, la sous-commission a obtenu des réponses à toutes ses interrogations. Elle a rencontré à cette occasion, notamment :

- Le chef ad intérim du service financier (SFIN) ;
- Le chef du service des contributions (SCCO) ;
- Le chef du service des communes (SCOM) ;
- Le chef du contrôle cantonal des finances (CCFI) ;
- Le chef du service du service des bâtiments (SBAT) ;
- Le chef du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) ;
- Le chef du service de la santé publique (SCSP).

En ce qui concerne le SCCO, la sous-commission tient à relever qu'elle a été informée régulièrement depuis début 2016 du suivi par le Conseil d'État et par le CCFI de l'affaire de malversation au sein du service. Ce cas de fraude a été détecté par une collaboratrice du service financier.

Les mécanismes devront manifestement être renforcés à l'interne des services. La Justice est encore en cours ; aucun commentaire supplémentaire ne sera fait ici.

2.1.1.5. Bilan et perspectives

Le travail de la sous-commission portera notamment pour l'année 2017, encore une fois, sur l'accompagnement du dossier de l'HNE, sur la problématique des coûts et organisation de NOMAD, sur le suivi des informations de la Justice et du CCFI concernant la fraude importante découverte au début de l'année 2016 au service des contributions et également sur l'analyse des résultats de « l'amnistie neuchâteloise ».

Les rapports du CCFI concernant le département seront analysés au fur et à mesure de leur mise à disposition.

La sous-commission de gestion tient à remercier le chef du DFS, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour le travail accompli en 2016 et durant toute la législature.

2.2. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

2.2.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.2.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion a siégé à 10 reprises durant l'année 2016, pour des visites de services, l'examen des comptes 2015 et du budget 2017, ainsi qu'à propos d'une demande du bureau du Grand Conseil à propos de la requête d'un détenu.

2.2.1.2. Entités visitées

La sous-commission s'est déplacée à 5 reprises dans les services ou entités : le 26 février 2016 au siège de l'office des poursuites à La Chaux-de-Fonds, le 20 mai au siège de la Police neuchâteloise à Neuchâtel, pour une nuit d'immersion avec les agents de Police secours, le 10 juin aux garages de l'État, sur le site de Colombier, le 23 juin au Laténium à Hauterive et le 24 novembre au service de la justice à Neuchâtel, site de la rue du Plan 30. Une rencontre conjointe avec la SCOFI du DJSC, sur invitation de l'ANMEA (Association Neuchâteloise des Maisons pour

Enfants, Adolescents et Adultes) a eu lieu aux Perce-Neige au Hauts-Geneveys le 25 août. Les 4 autres séances se sont déroulées au Château de Neuchâtel, soit le 28 avril pour l'examen des comptes 2015 du département, le 23 septembre pour l'examen du budget 2017 du département, traités conjointement avec la SCOFI du DJSC. Le 27 octobre, une séance a eu lieu pour traiter de divers objets tels que le programme d'assainissement des finances complémentaire au budget 2017, les échanges à propos du SIAM, l'examen des recommandations, motion et postulats en suspens et une situation concernant une requête d'un détenu ; la rencontre du 1^{er} décembre a été consacrée au Groupe de confiance de l'État.

2.2.1.3. Suivi des dossiers

Examen de la situation afin que l'accès au Groupe de confiance de l'État soit équitablement garanti à l'ensemble du personnel de l'État

Après examen, la COGES a fait sienne les conclusions de la sous-commission de gestion et a transmis la lettre au Conseil d'État comprenant 4 propositions d'ordre organisationnel permettant de garantir un accès équitable au Groupe de confiance, à l'ensemble du personnel de l'État. Le Conseil d'État a rejeté l'ensemble des propositions en invoquant divers motifs. La sous-commission a rencontré les représentants du Groupe de confiance pour faire le point de la situation lors de sa séance du 1^{er} décembre (*voir ci-après*).

Examen de la requête d'un détenu de l'établissement de détention de Bellevue à Gorgier

Le 22 juin 2016, le bureau du Grand Conseil adressait un courrier à la COGES en demandant que la sous-commission examine la requête d'un détenu de l'établissement de Bellevue. Celui-ci se plaignait de l'abandon du régime progressif et de ne pas être entendu par la direction de l'établissement ni par le service pénitentiaire saisis préalablement à plusieurs reprises. Après vérification des faits et de nombreux échanges de courriers, la sous-commission a pu constater que les décisions et explications fournies au détenu ont été parfaitement conformes à la législation et aux procédures en vigueur. La sous-commission a répondu de manière étayée par lettre le 1^{er} novembre au détenu, entre temps déplacé dans un autre lieu de détention.

Office des poursuites

Le 26 février 2016, la sous-commission s'est rendue au siège de l'office des poursuites à La Chaux-de-Fonds (OP). Après une visite des locaux, le chef du service des poursuites et faillites et le préposé de l'office des poursuites ont présenté les prestations de l'office qui sont exclusivement régies par le droit fédéral. Les évolutions peuvent être qualifiées de rapides, dans la mesure où de nombreuses synergies sont recherchées en vue de rationaliser le travail (Guichet Unique, collaboration avec la Poste, informatisation poussée). Le volume des réquisitions est en constante augmentation depuis 1996. L'augmentation des charges de l'OP est contenue en deçà de la moyenne cantonale. Malgré l'augmentation du volume de travail, la dotation en personnel a diminué depuis 2001. Une étude tessinoise de 2011 montre que l'OP de Neuchâtel figure parmi les moins dotés en personnel proportionnellement aux nombres de réquisitions par EPT. Le bénéfice généré par l'OP doit être mis dans la balance, et la question du maintien de la qualité des prestations est soulevée. De plus, l'OP fonctionne avec l'appui d'emplois temporaires placés via l'office des emplois temporaires, ce qui engendre des problèmes de qualité du travail, dus à un tournus important, à des formations à assurer sans ressources supplémentaires et à des risques concernant le secret de fonction.

La sous-commission s'interroge sur la dotation en personnel qui lui paraîtrait pouvoir être plus étoffée, compte tenu de l'évolution des activités du service et de ses résultats financiers.

Police secours

Sur invitation du commandant de la police, souhaitant illustrer concrètement les difficultés rencontrées par Police secours dans l'accomplissement de ses missions, particulièrement les nuits de fin de semaine, la sous-commission a suivi le travail des agents sur le terrain. Durant la nuit du 20 mai 2016 (de 22 heures à 5 heures), les membres de la sous-commission ont accompagné une patrouille ou un officier. Ils ont pu constater le grand professionnalisme avec lequel les missions variées de police secours ont été accomplies même si cette nuit, assez calme, n'a pas été très représentative des difficultés rencontrées. Il a été frappant de constater que l'alcool était présent, à taux variable, dans une part prépondérante des interventions effectuées.

Garages de l'État, site de Colombier

La sous-commission a visité le site de Colombier (SSCM) des garages de l'État et y a tenu sa séance, le 10 juin 2016, en présence du chef du SSCM et du chef des garages de l'État. La centralisation des garages, décidée en 2015 et mise en œuvre au début 2016, a permis de gagner

en efficience. Cette centralisation regroupe les véhicules de l'ensemble des services de l'État. La gestion – métier du parc – permet de substantielles économies déjà acquises ou potentielles (achats d'essence optimisés auprès d'un seul fournisseur, un seul assureur, meilleur suivi de la consommation et de l'entretien des véhicules, achats de véhicules par lots, et mieux adaptés aux réels besoins). La sous-commission est favorablement impressionnée par la rapidité de l'organisation et de la mise en œuvre de cette centralisation.

Laténium à Hauterive

Le 23 juin 2016, la sous-commission a été reçue par le directeur du Laténium et le chef de l'office du patrimoine et de l'archéologie, afin d'établir un bref bilan et d'envisager les perspectives de la politique muséale du canton. L'entretien a porté également sur l'évolution du musée, inauguré en 2001, et de ses installations. Les responsables agissent continuellement pour maintenir l'attractivité après l'effet de nouveauté qui a duré près de 10 ans. Des synergies sont possibles aux niveaux scientifique et muséal grâce à son intégration à l'office du patrimoine archéologique. De nombreux aménagements ont été faits et les investissements effectués pour les expositions sont évalués afin d'être durables. L'éclairage et l'équipement audio phoniques ont été renouvelés, afin de limiter les frais d'entretien et d'électricité (environ 40'000 francs d'économies par an). L'appui fort important de la Fondation de La Tène, notamment en matière de recherche de fonds privés, a été discuté et salué. Le rayonnement du musée à l'intérieur du canton, comme à l'extérieur, y compris à l'étranger, doit beaucoup à son conservateur. La sous-commission conclut que l'équilibre est fragile et qu'il est indispensable de demeurer attentif, afin de ne pas mettre en péril ce trésor culturel.

Échange avec une délégation du Comité de l'ANMEA

Le 25 août 2016, les sous-commissions de gestion et de finances du DJSC ont rencontré une délégation du Comité de l'ANMEA (*Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes*).

Les sujets d'insatisfactions dans sa relation avec l'État sont évoqués. La LISA (Loi neuchâteloise sur les institutions sociales pour adultes) n'est toujours pas finalisée. Cet élément est essentiel afin d'avoir un cadre légal clair. Les plans d'équipements (les objectifs à moyen et long termes) n'ont pas été actualisés et les positions de l'État fluctuent d'année en année. 14 des 17 institutions membres de l'ANMEA sont en grandes difficultés financières, conséquence du premier train de recapitalisation de Prévoyance.ne décidé par le Grand-Conseil. La sous-commission a repris ces points lors de sa séance du 1^{er} décembre 2016 (*cf. ci-après*).

Service de la justice

Le 24 novembre 2016, la sous-commission s'est rendue dans les locaux du service de la justice, site rue du Plan, à Neuchâtel. Elle y a été reçue par le chef de service qui a présenté les entités du service (secteur des documents d'identité, secteur des naturalisations, secteur de la surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant, secteur des créances judiciaires et secteur des frais de justice), complétées par une structure d'administration, de contrôle et de gestion. La gestion du risque a été analysée tant du point de vue financier que de la sécurité. Une partie des conclusions ont été mises en œuvre et d'autres le seront, finalement, dans le cadre du déménagement du site de Tivoli dans un nouveau bâtiment à horizon de 5 ans. Après discussion et visite des locaux, la sous-commission s'est interrogée à propos du nom du service qui ne paraît pas refléter l'étendue de ses activités, ni les services à la population. À ce stade, la sous-commission n'a pas de proposition concrète à formuler, mais invite le Conseil d'État à la réflexion.

Rencontre avec une délégation du Groupe de confiance de l'État

La sous-commission a reçu deux représentants du Groupe de confiance le 1^{er} décembre 2016. Ces représentants du Groupe de confiance ont pris acte du rapport de la sous-commission et de la réponse du Conseil d'État. Ils rappellent que les intervenants sont recrutés parmi les cinq départements et doivent obtenir l'aval de leur chef de service, car ils bénéficient d'une dérogation horaire. Durant l'année écoulée, il y a eu un important tournus au niveau des intervenants et quelques soucis de recrutement. La sous-commission a proposé d'élargir le champ de recrutement au SGGC, aux AUJU et à la Chancellerie. La sous-commission suivra cette évolution, afin que le Groupe de confiance puisse poursuivre sa mission de manière satisfaisante, malgré les difficultés financières que traverse l'État et qui pourraient également aboutir à une augmentation des demandes à traiter.

Examen de plusieurs objets

Le 27 octobre 2016, la sous-commission a rencontré le chef du Département, le secrétaire général et le chef du service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM) pour la partie de la séance consacrée à ce point.

La réponse à donner à la requête d'un détenu de l'établissement de détention de Bellevue préparée par la sous-commission a été finalisée.

L'examen des recommandations, motions et postulats a été effectué. Il n'y a pas de grands changements par rapport au dernier passage en revue. Une motion fera l'objet d'un rapport ad hoc au Grand Conseil avant la fin de la législature. Deux motions seront traitées dans le cadre d'un rapport au Grand Conseil concernant la sauvegarde du patrimoine culturel.

Faisant suite à la rencontre avec une délégation de l'ANMEA, la sous-commission s'est entretenue avec le chef du SIAM. La brutalité des difficultés financières qui se répercutent sur les institutions est connue. Un processus de collaboration avec l'ANMEA devra être lancé afin de trouver des solutions. Un travail est aussi en cours concernant les comités des Fondations ; la présence d'un membre délégué par l'État permettra peut-être d'améliorer le dialogue et le professionnalisme. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, il ne s'agira en aucun cas d'un représentant du SIAM, l'organe subventionnant. La loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA), autre source de conflit, n'est pas encore sous toit en raison des nombreuses prises de positions, parfois fort divergentes des entités consultées. Le travail est repris pour trouver le texte qui pourrait convenir au plus grand nombre. De plus, il n'est pas certain que les prérogatives qui seraient attribuées au SIAM par la LISA (le financement, la surveillance et la planification) n'engendrent pas de nouvelles tensions. Au vu de l'ensemble de ces problèmes complexes, la sous-commission a estimé qu'une étude, qui serait basée sur l'expérience des cantons ayant réussi cette transition (Tessin et Vaud, par exemple), permettrait de trouver des pistes utiles au canton de Neuchâtel. En raison de la fin prochaine de la législature, la sous-commission ne pourra pas faire des propositions à temps. Elle invite donc le Conseil d'État à réfléchir à cette piste.

Examen des comptes 2015 et du budget 2017 (y compris le programme d'assainissement des finances complémentaire au budget 2017)

La sous-commission a siégé conjointement avec la sous-commission des finances tant pour l'examen des comptes 2015, le 28 avril 2016, que pour celui du budget 2017, le 23 septembre 2016. Lors de ces séances, le chef du département, son secrétaire général, le responsable financier du Département, ainsi que l'ensemble des chefs des services rattachés au DJSC étaient présents.

La sous-commission est satisfaite de cette manière de procéder car elle facilite son travail en la mettant parfois sur la piste d'aspects à examiner lors de visites ultérieures d'offices ou de services.

Lors de la séance consacrée au budget, il a été convenu que la sous-commission traiterait seule le programme d'assainissement des finances complémentaire au budget 2017. Ceci a été effectué en présence du chef du département et du secrétaire général lors de la séance du 27 octobre 2016.

2.2.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission de gestion du DJSC a siégé le 2 mai 2017 avec la sous-commission des finances, afin d'examiner conjointement le rapport de gestion et les comptes 2016 du département.

Lors de cette séance, le chef du département était accompagné du secrétaire général du département et du responsable financier, de plus, l'ensemble des chefs de service du département ont été entendus.

La sous-commission constate avec satisfaction que toutes les questions soulevées ont trouvé des réponses précises et satisfaisantes.

2.2.1.5. Bilan et perspectives

En conclusion, la sous-commission prend acte du rapport de gestion 2016 avec satisfaction. Elle en profite pour remercier le chef du département, les chefs de service et l'ensemble du personnel rattaché au département, pour leur engagement et les efforts constants effectués pour le bon fonctionnement des services, ceci parfois dans des conditions difficiles, notamment en raison de la situation financière de l'État.

2.3. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

2.3.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DEF s'est réunie les 25 février, 20 avril, 15 juin, 5 septembre, 22 novembre et 9 décembre 2016 en présence de la cheffe du département, M^{me} Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, du secrétaire général du département et du secrétaire général adjoint.

2.3.1.2. Entités visitées

La sous-commission travaille en général en recevant les responsables des services et des entités relevant du DEF. En 2016, elle a cependant procédé à la visite du chantier d'assainissement du CPLN à Neuchâtel, avec la sous-commission des finances et s'est également rendue au CEFNA au Locle.

CPLN

La sous-commission a pris connaissance sur place de l'avancement des travaux relatif à l'assainissement des bâtiments du CPLN pour lesquels un crédit de 34,1 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil. Ces travaux portent sur l'assainissement énergétique des bâtiments A et B et sur la reconstruction du bâtiment C. Concernant la dépollution du site prévue pour ce bâtiment, les coûts se sont élevés à près de 3,4 millions de francs, dont 80% ont été pris en charge par la Ville de Neuchâtel. Ces travaux ont cependant retardé le chantier de 6 mois.

Au niveau du contrôle des coûts, les tableaux présentés font état d'une bonne maîtrise, mais un bilan définitif ne pourra être fait qu'à la fin des travaux. Au moment de la visite, en juin 2016, le bilan était plutôt favorable. Par exemple, les coûts de dépollution à la charge du canton ont pu être compensés par des économies.

Concernant le bâtiment C, la sous-commission a examiné les adjudications des travaux sur la base de la loi cantonale sur les marchés publics et à la suite de remarques formulées par un député auprès du DEF. Le tableau présenté indique une forte part d'entreprises fribourgeoises, le bureau responsable des travaux étant fribourgeois. Il s'avère que le critère de proximité n'est pas pris en compte pour les marchés publics. Sur certaines positions importantes (par exemple : les travaux de façades) il n'y pas eu d'offre de la part des entreprises du canton. De manière générale, le service des bâtiments (SBAT) applique la loi sur les marchés publics et, à ce jour, un seul recours a été déposé et traité en donnant raison au SBAT. Il a été relevé que les entreprises neuchâteloises ne connaissaient pas bien la législation sur les marchés publics et des séances d'information devraient être organisées pour elles.

La sous-commission s'est déclarée partiellement satisfaite des réponses données et elle demande que les critères d'adjudication soient élargis en fonction de la proximité et des retours fiscaux possibles d'entreprises neuchâteloises.

Les sous-commissions de gestion et des finances ont pris connaissance d'une série de travaux non prévus dans le crédit accordé, mais qui font sens dans le cadre de la rénovation en cours. Il s'agit de l'assainissement des couloirs estimé à 660'000 francs et de l'entretien des classes estimé à 850'000 francs. Le DEF a proposé de prélever le premier montant sur le crédit de 34,1 millions de francs. Le second montant pourrait être pris en charge par un fonds existant au CPLN et sur le budget ordinaire du SBAT. Les sous-commissions ont accepté cette manière de faire.

Par contre, le développement de la filière informatique de l'École technique (222'000 francs) et la mise sur pied d'une Cité des métiers (1,2 million de francs) devraient faire ultérieurement l'objet de demandes de crédits.

Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)

Suite à plusieurs remarques de députés, faisant état de difficultés dans la conduite et la gestion du CEFNA, la sous-commission s'est déplacée au Locle pour visiter les locaux et entendre le directeur du CEFNA, en présence du directeur du CIFOM – autorité dont dépend le CEFNA – et du chef du SFPO. Le CEFNA est présent au Locle, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel ; il occupe 5,2 EPT.

Après la présentation de l'institution par son directeur, la sous-commission a posé une série de questions portant sur la vision stratégique, sur les projets en cours et sur le style de conduite. Pour ce dernier point, il est à noter que plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont quitté ces derniers mois le CEFNA. La discussion a montré que le centre est actif sur le marché de la formation des

adultes, secteur où la concurrence est vive. Il travaille sur des formations en adéquation avec les besoins de l'économie neuchâteloise. Concernant les manquements au niveau de la communication interne, du traitement du personnel et de l'ambiance de travail, le directeur a évoqué les tensions qui ont conduit à un audit interne. Il a admis certaines erreurs liées au changement de structure et à l'exigence d'équilibrer les comptes dans la perspective d'une autonomisation du CEFNA à l'horizon 2018. L'équipe de direction a été redimensionnée, ce qui a provoqué quelques remous. Toutefois, il faut relever un point positif : les clients sont satisfaits des prestations fournies.

La sous-commission n'a pas caché ses préoccupations sur le fonctionnement actuel du CEFNA et sur son avenir à la cheffe du DEF. Celle-ci a une parfaite connaissance de la situation. À court terme, d'ici la fin de l'année 2016, un bilan sera établi ; il sera présenté à la sous-commission en février 2017.

À court et moyen termes, le DEF a mandaté son secrétariat général pour conduire, en collaboration avec le DEAS, une étude approfondie sur la formation des adultes au sens large dans le canton. Il s'agit par exemple d'intégrer dans l'étude l'avenir du CNIP et du CEFNA. Cette étude sera disponible au premier semestre 2017.

La sous-commission a approuvé cette manière de faire.

2.3.1.3. Suivi des dossiers

Université de Neuchâtel

La sous-commission a rencontré le rectorat de l'Université de Neuchâtel, avec le président du Conseil de l'Université, pour faire le point sur le fonctionnement de cette institution, sur la procédure en cours de nomination d'un nouveau recteur et sur l'assurance-qualité mise en place.

En préambule, la sous-commission a appris que le projet de la nouvelle loi sur l'Université a conduit à une discussion animée et créative, permettant au rectorat et au DEF de mieux se connaître. Le rectorat, la communauté universitaire et le Conseil de l'Université se sont déclarés satisfaits du projet qui améliore la gouvernance, clarifie le rôle des différents organes et permet une plus grande flexibilité financière. Le projet a été mis en consultation par le Conseil d'État et soumis au Grand Conseil avant la fin de l'année 2016.

Le rectorat considère que l'Université fonctionne à satisfaction. Elle se classe en bonne position parmi les 100 meilleures universités mondiales dans 3 domaines :

- le classement global pour les Universités de moins de 5'000 étudiants ;
- l'internalisation (projets de recherche, publications) ;
- le taux d'encadrement.

La Faculté des sciences économiques a fait l'objet d'un plan de recentrage qui est en phase de concrétisation. Le point principal porte sur un nouveau plan d'études pour le Bachelor avec des techniques d'enseignement innovantes qui se différencient de ce qui se fait ailleurs. Dans cette faculté, le nombre d'étudiants est en augmentation pour l'année 2016–2017. Le nombre total d'étudiants à l'Université est de 4'350.

Pour la désignation du futur recteur, la sous-commission s'est étonnée de la communication faite par le Conseil de l'Université, alors que le Conseil d'État n'avait pas encore arrêté son choix. La réponse donnée par le président du Conseil de l'Université a été de dire qu'après les décisions dudit Conseil, il devenait impossible de garder la confidentialité. Au moment de la rencontre de février 2016, deux candidats restaient en lice et ont été proposés par le Conseil de l'Université au Conseil d'État. La 1^e proposition concernait un candidat interne et la 2^e un candidat externe. Chacun d'eux présentaient toutes les qualités requises. La discussion a montré que la communauté universitaire privilégiait la candidature interne. Le Conseil d'État, après avoir auditionné les deux candidats proposés, a pris sa décision fin mars en nommant M. Killian Stoffel, comme nouveau recteur à partir du 1^{er} août 2016.

Tous les éléments de l'assurance-qualité sont en place et répondent aux exigences fédérales et cantonales. Ils contribuent au bon fonctionnement de l'établissement. La prochaine évaluation fédérale aura lieu en 2020–2021 (tous les 7 ans).

La politique de communication de l'Université a retenu l'attention de la sous-commission. Avec 11 EPT, ce secteur est plutôt bien doté. L'activité principale du service de la communication est d'informer la communauté universitaire, les médias, le public sur la vie de l'institution, sur l'enseignement et sur recherches menées. Il a pour mission aussi de mieux faire connaître

l'Université et la faire rayonner à l'extérieur. À noter que des députés non membres de la COGES ont aussi eu une discussion avec le responsable du service de la communication.

Concernant la récente nouvelle affaire de plagiat, le Conseil d'État a suspendu le professeur concerné pendant la procédure juridique ; cette situation s'avère compliquée.

Au niveau des bâtiments, il y a actuellement quelques locaux inoccupés, mais comme des rénovations sont prévues en 2016, ils seront utiles durant cette période. Pour le bâtiment du Faubourg du Lac 5a, propriété de la Fortune de l'Université, l'Université prendra l'option (la vente ou la location) la plus avantageuse au moment opportun en concertation avec l'État.

Enfin, la sous-commission a enfin abordé le dossier d'un étudiant M. Y. qui n'a toujours pas reçu son titre de master, auquel il prétend avoir droit depuis 2008. Ce point est abordé plus longuement dans les objets traités par le bureau de la COGES au chapitre 3.

La sous-commission s'est déclarée satisfaite de la discussion et considère que l'Université fonctionne bien.

Congés scientifiques du rectorat de l'Université

La sous-commission a examiné la question des congés scientifiques des membres du rectorat sortant de l'Université. En ce qui concerne les vice-recteurs, la durée des congés est conforme à la loi en vigueur : soit un cumul des congés prévu dans leur fonction de doyen (6 mois) et de membre du rectorat (12 mois), soit un total de 18 mois. La rectrice sortante n'a pas bénéficié d'un congé scientifique dans la mesure où elle prendra sa retraite dans 2 ans et qu'elle n'exercera plus la fonction de professeure. Durant cette période, elle travaillera comme chargée de mission pour l'Université. Les congés scientifiques sont prévus pour permettre aux personnes concernées de se remettre à jour pour l'enseignement et la recherche. Ces congés font l'objet d'un suivi au niveau des travaux de recherches et des publications.

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

La sous-commission a rencontré la nouvelle responsable de cet office, entrée en fonction depuis juin 2015. Elle a pu constater que les prestations de l'OCOSP étaient peu sollicitées dans les trois lycées du canton. La priorité est mise sur la communication, avec une nouvelle identité visuelle et l'utilisation accrue des réseaux sociaux. Le rapatriement de l'OCOSP au sein du SFPO n'a pas été facile, mais il est sur la bonne voie. La cheffe d'office met l'accent sur de nouvelles relations avec les partenaires privilégiés que sont les écoles et les entreprises. Le temps d'attente pour le pôle de psychologie a pu être réduit de moitié, il est de 3 mois environ. Sur le terrain, les collaboratrices et collaborateurs de l'OCOSP (39,4 EPT) suivent des cours de perfectionnement en lien tout particulièrement avec la réalité du monde du travail. Les présentations pour les élèves et les parents sont en voie d'harmonisation et l'office collabore étroitement avec le Centre suisse des services de la formation professionnelle (CFSO), qui répartit les tâches dans les différents cantons. À ce titre, le canton de Neuchâtel reçoit un montant de 150'000 francs qui montre que les documents produits par l'OCOSP sont appréciés ailleurs aussi.

La sous-commission considère que la réorganisation de cet office est bien engagée et permet ainsi de faire taire les critiques dont il a fait l'objet antérieurement. Elle souhaite toutefois que le travail dans les lycées et en 10^e et 11^e Harmos soit intensifié.

Conservatoire de musique

La facturation des écolages 2015–2016 au CMNE a connu de gros problèmes, à la suite du changement de prestataire et du remplacement de l'outil informatique de facturation. Ces difficultés ont une incidence sur les comptes 2015 où une écriture transitoire avait été passée. Elles résultent aussi en partie de la complexité du nouveau système de subventionnement cantonal qui prend en compte le revenu imposable depuis 2015.

Un point plus détaillé est fait dans le chapitre consacré à l'examen du rapport de gestion 2016 du DEF.

Intégration des jeunes migrants

La sous-commission a fait le point sur l'intégration des jeunes migrants dans les classes d'accueil pour les enfants et dans les classes JET (Jeunes en transition) pour les jeunes. Les réponses données par la cheffe du DEF ont rassuré la sous-commission dans la mesure où les jeunes ont la possibilité d'être intégrés dans des classes pré-JET pour l'alphabétisation et l'apprentissage du français, puis éventuellement en classes JET. Cinq nouvelles classes pré-JET et une classe d'accueil ont été nouvellement ouvertes. Le SFPO a aussi développé un projet pour répertorier les

places d'apprentissage vacantes et les proposer à des migrants, projet soutenu par la Confédération.

Accord avec les syndicats d'enseignants

En fin d'année, la cheffe du DEF a informé précisément la sous-commission sur les modalités de l'accord trouvé avec les syndicats d'enseignants qui contestaient la nouvelle grille salariale, ces derniers allant jusqu'à organiser deux mouvements de grève.

Elle a présenté les différentes mesures, avec les incidences financières qui prendront effet dès la rentrée scolaire 2017.

La sous-commission s'est déclarée satisfaite de l'accord trouvé et du retour au calme dans l'enseignement neuchâtelois.

2.3.1.4. Examen du rapport de gestion du département

Lors de sa séance du 4 mai 2017, les sous-commissions de gestion et des finances ont examiné conjointement le rapport de gestion et les comptes 2016 du DEF. La cheffe du DEF, le secrétaire général, son adjoint et le responsable des finances ont répondu à toutes les questions.

Au niveau de la gestion, la commission :

- constate une forte augmentation des demandes d'accompagnement individuel et de gestion des situations critiques de la part des enseignants, qui s'est traduit par une augmentation de 0,6 EPT en 2015 pour le CAPPES ;
- salue la bonne fréquentation de l'exposition organisée par l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) « Fille ou garçon, ça change quoi ? » organisée pour les élèves de 4 à 12 ans et présentée à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Plus de 7'000 jeunes l'ont visitée, sous la conduite des enseignants ou avec leurs parents ;
- regrette le retrait de la cheffe de l'OPFE de la présidence du Groupe de confiance institué pour les problèmes liés au personnel de l'État ;
- salue la gestion plus rigoureuse des demandes d'ouverture de classes supplémentaires ; cette mesure s'inscrit dans le cadre des mesures d'assainissement financiers ;
- constate que les enseignants neuchâtelois nouvellement diplômés issus de la HEP-BEJUNE ont tous trouvé un emploi dans le canton ;
- constate que la facturation des cours du Conservatoire de musique est maintenant à jour. Cet établissement applique aussi une gestion plus rigoureuse avec l'engagement d'un nouvel administrateur ;
- relève que le rapport d'activité du CEFNA est fort succinct. Une attention particulière sera à porter au rapport en préparation sur la formation d'adultes en général dans le canton.

À l'issue de l'examen du rapport de gestion, la sous-commission s'est déclarée satisfaite des réponses reçues. Elle tient à remercier la cheffe du DEF, ainsi que toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs pour le travail accompli en 2016 et durant toute la législature.

2.3.1.5. Bilan et perspectives

La sous-commission a procédé à un bilan de législature pour le DEF en examinant les objectifs stratégiques inscrits dans le programme de législature. Sur 35 dossiers suivis depuis 2013, 23 sont terminés et ont évolué de manière satisfaisante. 12 sont en cours de traitement et nécessitent encore des mesures. Aucun dossier prévu n'a été bloqué.

Pour 2017, la sous-commission a, d'ores et déjà, conduit des discussions avec le nouveau recteur de l'Université et avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

2.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.4.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.4.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DDTE a tenu 10 séances en 2016, dont 2 en commun avec la sous-commission des finances du département. La sous-commission a siégé à plusieurs reprises en présence de M. Laurent Favre, chef du département et/ou du secrétaire général.

2.4.1.2. Entités visitées

En 2016, la sous-commission a poursuivi ses visites dans les services en mettant l'accent essentiellement sur des activités qu'elle n'avait pas encore supervisées lors de ses précédentes visites.

2.4.1.3. Suivi des dossiers

Secrétariat général

Lors de deux séances, en janvier et en novembre, la sous-commission s'est à nouveau penchée sur le traitement des motions et postulats du département. Elle relève la volonté du DDTE de respecter les délais et surtout de rattraper les retards.

La sous-commission a pris connaissance des rapports du CCFI relatifs au département et a pu, en toute transparence, les examiner avec le secrétaire général.

En commun avec la sous-commission des finances, la sous-commission a examiné les comptes 2015, ainsi que le rapport de gestion du département. De même, et en rencontrant tous les chefs de service, elle a étudié le budget 2016.

La sous-commission s'est également intéressée à la problématique du développement durable. Une évaluation de l'évolution de la durabilité dans le canton est faite tous les deux ans à travers le « cercle d'indicateurs ». Cette étude est menée dans vingt cantons. Le département est chargé d'établir la synthèse de ces indicateurs ; la synthèse est consultable sur le site internet de l'OFS.

Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT)

La sous-commission a eu l'occasion de tester le SATAC (système automatisé de traitement des autorisations de construire). Ce système était en fonction en 2016 dans cinq communes pilotes, La Chaux-de-Fonds, Corcelles, Hauterive, Les Ponts-de-Martel et Milvignes. Il semble donner satisfaction et devrait permettre dès sa généralisation de traiter les demandes dans un délai maximum de soixante jours à partir de leur dépôt dans une commune.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Ce service a été restructuré et regroupé à Neuchâtel (à Tivoli). L'ensemble des droits du Registre foncier a été informatisé et de nombreuses informations concernant le cadastre et le Registre foncier sont désormais à disposition sur le guichet unique. Ces mesures devraient permettre de diminuer les délais de restitution pour les dossiers non urgents. Les retards constatés sont aussi dus à une conjonction d'événements au niveau des ressources humaines. Il faut savoir que le recrutement de nouveaux collaborateurs nécessite une formation spécifique d'au moins six mois.

Service cantonal des transports (SCTR)

La sous-commission s'est penchée sur la mise en place de l'horaire 2016 et sur la préparation de l'horaire 2017. Elle a pris acte que certaines demandes n'ont pas pu, ou pas totalement, être prises en considération (par exemple : la ligne 421). Cependant de nombreuses améliorations ont pu être apportées particulièrement avec les augmentations des cadences (par exemple : Le Locle-Neuchâtel à la demi-heure) ou des prolongations de lignes (par exemple : les lignes 302 et 424). La sous-commission s'est également inquiétée d'un éventuel remplacement généralisé des trolleybus par des bus.

Sur le plan des relations avec la Berne fédérale, la sous-commission a examiné la planification de l'offre à long terme (Prodes 2030) et a pris connaissance des différentes échéances. Les projets pour notre canton concernent :

- la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ;
- la liaison entre la ligne historique et le Val-de-Travers (Corcelles–Bôle) ;
- le prolongement vers Morteau ;
- les nouvelles haltes ferroviaires (Malakoff, Les Sugits, Perreux, Les Éplatures, Les Cornes-Morel) ;
- le prolongement du Littorail jusqu'à la Maladière.

Service des Ponts et Chaussées (SPCH)

La sous-commission a visité le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) à Colombier. La petite équipe de ce laboratoire est chargée du contrôle de l'état des routes et des ouvrages d'art. Elle s'assure également de la qualité des matériaux avant et après la pose, lors de réfections ou de constructions de routes ou utilisés pour la construction de ponts ou de tunnels. Quelques

découvertes de malfaçons ont permis d'obliger des entreprises à refaire des travaux et à éviter ainsi à l'État des coûts ultérieurs importants.

Lors de la même séance, la sous-commission a rencontré la responsable de la gestion hydraulique et de l'aménagement des cours d'eau qui a présenté ses multiples champs d'action. La sous-commission tient à relever l'utilité de la « plateforme eau » créée en 2008 afin d'assurer la coordination interservices dans la gestion des eaux et qui regroupe des représentants de huit services du département (le SFFN, le SENE, le SCAT, le SCAV, le SJUR, le SGRF, le SAGR et bien sûr le SPCH).

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

La sous-commission a siégé dans les locaux du SCAV et a visité les différents laboratoires qui s'y trouvent et ce en pleine période d'activités liées à la grippe aviaire.

Suite au départ de l'ancien chimiste cantonal, le SCAV a encore été réorganisé et la hiérarchie a été « épurée ». Le chef de service est désormais seul maître à bord. Le poste d'adjoint au chimiste cantonal a été supprimé. Au cours de ces dernières années, le SCAV a vécu deux fusions, d'abord entre le service vétérinaire et celui de la consommation, puis avec l'office de la police du commerce. Le nouveau chimiste cantonal travaille à 70% pour le canton de Neuchâtel et à 30% pour le canton du Jura. En effet, trois conventions de collaboration ont été signées avec le Jura. La première confie à Neuchâtel toutes les analyses alimentaires, la deuxième a trait aux interventions du chimiste cantonal au canton du Jura et la troisième définit le domaine de compétences des organes de vérification métrologique. Une très bonne collaboration existe aussi entre les cantons romands, voire Berne, qui se répartissent certaines analyses dégageant ainsi de sensibles économies. Neuchâtel, par exemple, assure l'ensemble des analyses pour la détection de la vache folle pour la Suisse romande et le canton de Berne.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Deux sujets ont figuré à l'ordre du jour de la visite de la sous-commission au service à Peseux : la gestion des déchets et l'assainissement des sites pollués. On peut se réjouir de l'augmentation sensible des déchets triés depuis 2012 (instauration de la nouvelle loi sur le traitement des déchets). Un rapport sur le bilan du système de la taxe causale est prévu en 2017.

Pour les sites pollués, l'obligation de les assainir découle de la loi fédérale. Le SENE assure le suivi global de son application. L'ensemble des sites pollués sont recensés dans un cadastre (CANÉPI). 52 sites ont été investigués ou assainis, 12 l'ont été mais restent sous surveillance ; 425 sites ne présentant pas de « risques d'atteintes nuisibles ou incommodes » figurent aussi au cadastre et 230 sites doivent encore faire l'objet d'investigations. Un rapport devrait être soumis au Grand Conseil en 2017.

2.4.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La sous-commission de gestion du DDTE a examiné, avec la sous-commission des finances, lors de sa séance du 24 avril 2017, le rapport de gestion ainsi que les comptes 2016 du département. Elle a bénéficié de la présence du chef de département et de son responsable financier.

La sous-commission n'entrera, pas ici, dans le détail de l'ensemble des éléments observés, mais elle tient à livrer quelques considérations générales.

Elle relève, notamment, les très grands efforts d'économies du département, efforts qui dégagent une amélioration globale de 1,6 million de francs. La sous-commission craint, cependant, que pour certains services la limite du possible ait été atteinte. Cette amélioration est donc en partie due à la compression des effectifs du département : 3,4 EPT si l'on considère la situation au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, mais, en réalité, il s'agit de 9 EPT en moyenne annuelle. Là aussi, il faut veiller à ne pas aller au-delà des limites du possible sous peine d'augmenter les risques de problèmes de fonctionnement. Ainsi par exemple, au registre foncier, où l'on enregistre d'importants retards, il conviendrait de disposer durant quelques années de ressources humaines supplémentaires. Ces retards sont cause de désagréments importants pour les utilisateurs, ce qui péjore le canton dans les comparaisons intercantionales. De plus, et surtout, ces retards privent le canton de recettes importantes qui se chiffrent en millions de francs.

2.4.1.5. Bilan et perspectives

Au cours de cette législature, la sous-commission de gestion du DDTE a eu l'occasion de visiter tous les services du département et a, vraiment, pu en observer le fonctionnement. Elle a apprécié la qualité du travail et la réelle transparence du chef de département M. Laurent Favre, et de son actuel secrétariat général.

La sous-commission de gestion pense, toutefois, qu'à l'avenir il pourrait être intéressant de parfois rencontrer des collaborateurs du terrain et non pas seulement les chefs de service et leurs adjoints.

Pour la suite de ses travaux, la sous-commission estime que le suivi de la mise en place du programme de réformes de l'État devrait constituer une de ses priorités.

2.5. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

2.5.1. Rapport de la sous-commission de gestion

2.5.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion du DEAS a siégé à 4 reprises en 2016, toujours en présence du chef du département et de son secrétaire général.

2.5.1.2. Entités visitées

La séance du 25 avril 2016 a été consacrée au service de l'économie et tout d'abord à l'étude du rapport concernant le programme de mise en œuvre de la politique régionale fédérale, notamment le bilan 2012–2015 et les perspectives 2016–2019. Ce programme se décline en 4 volets : cantonal, Arc jurassien, Suisse occidentale et transfrontalier. Le bilan est favorable et apprécié du secrétariat d'État à l'économie de la Confédération (SECO) qui a décidé de renforcer les moyens financiers à disposition du programme pour la présente période au vu de la qualité. Ce rapport a ensuite été présenté au Grand Conseil.

Lors de cette même séance, le chef du service de l'économie a fait le point sur Microcity – Pôle d'innovation. Microcity – n'est plus seulement le nom d'un bâtiment, mais c'est aussi une marque d'un pôle d'excellence et d'innovation dans les micro et nanotechnologies, destiné à développer les relations entre les différents acteurs présents sur place et à faire rayonner ce pôle d'excellence.

La séance du 7 novembre 2016 a été intégralement consacrée à la présentation de la réorganisation du service de l'emploi. Le constat de départ a été que ce service fonctionnait de manière cloisonnée, horizontalement et verticalement, et avec peu d'interactions avec les autres services. Ce qui n'était plus possible au moment où ce même service devait jouer un rôle central dans la nouvelle politique de réadaptation professionnelle. Un consultant externe a audité le service et permis de lancer les bases d'une évolution du service, dirigée par le chef de département et un groupe de travail. Ce travail a débouché sur une nouvelle organisation du service, qui fait passer le nombre des offices de 6 à 2, et modifie considérablement les rapports de travail des collaboratrices et collaborateurs. L'entrée en vigueur de cette nouvelle organisation est prévue pour mai 2017.

2.5.1.3. Suivi des dossiers

Objets en suspens

La séance du 27 septembre 2016 a été consacrée à l'examen des propositions de députés en suspens au DEAS (recommandations, motions et postulats). Ce point est repris au chapitre 4.

2.5.1.4. Examen du rapport de gestion du département

La matinée du 2 mai 2017 a été, toute entière, consacrée à l'examen de la gestion et des comptes 2016 du DEAS, en compagnie de la sous-commission des finances du DEAS.

Les chefs des 6 services du département, ainsi que le chef de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), accompagnés parfois d'une collaboratrice ou d'un collaborateur, se sont succédés pour présenter leurs activités durant l'année 2016.

Les commissaires ont obtenu des réponses circonstanciées et complètes à toutes leurs questions. À l'issue des travaux, la sous-commission de gestion approuve le rapport de gestion 2016 du département et remercie le chef du DEAS, ses collaboratrices et collaborateurs de la qualité du dialogue instaurée durant cette législature, ainsi que de la transparence dont ils ont fait preuve.

2.5.1.5. Bilan et perspectives

Les membres de la sous-commission ont pu apprécier la qualité de collaboration du chef du département et de ses cadres. Ils ont reçu des réponses à toutes leurs questions et ont pu se rendre compte de la qualité du travail réalisé dans le département.

3. BUREAU DE LA COGES

3.1.1. Rapport du bureau

3.1.1.1. Généralités

Le bureau de la COGES se réunit, en règle générale, avant les séances plénières de la COGES, pour traiter des affaires courantes et pour examiner les sujets sensibles pour lesquels le Conseil d'État a demandé la confidentialité. Il fonctionne comme les sous-commissions de gestion des départements pour l'examen d'un certain nombre de services ou d'entités (voir ci-après). En 2016, il a pris connaissance de différents courriers et demandes transmis par le bureau du Grand Conseil ; tous les documents utiles ont été remis aux présidents des sous-commissions des départements concernés.

3.1.1.2. Entités rencontrées

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Le rôle et les missions du CCFI sont mentionnés dans le rapport 2015 de la COGES. Le bureau s'est intéressé au suivi des demandes, des recommandations et des remarques formulées par le CCFI dans ses rapports de contrôles et d'audits. La législation est précise sur ce point : dans un premier temps, le CCFI s'assure que le rapport est en traitement dans le service ou l'entité concerné-e et dans un deuxième temps, il s'assure que les propositions formulées sont bien mises en œuvre.

Le Conservatoire de musique, avec la facturation des écolages, fait l'objet d'un suivi régulier. Le CCFI a confirmé que, dans le cas des attributions de travaux sous le régime de la loi sur les marchés publics, le choix est fait prioritairement en fonction du critère du prix proposé. La proximité régionale n'entre pas en ligne de compte.

Le rapport de gestion 2015 du CCFI n'a pas suscité de remarques. La COGES reçoit régulièrement la liste des contrôles et des audits du CCFI ; les sous-commissions peuvent obtenir les rapports sur simple demande auprès du chef du département concerné.

Chancellerie d'État

Le bureau a fait le point sur l'avancement du recrutement du poste de responsable de l'office des relations extérieures et de la communication (OREC). Au début de l'année 2016, la deuxième campagne de recrutement n'avait pas abouti, la personne pressentie ayant finalement décliné son intérêt. Pour la chancellerie, les difficultés rencontrées, pour pourvoir ce poste, sont liées en particulier à la structure de l'OREC et aux moyens financiers limités à disposition. Cela a conduit le Conseil d'État à avoir recours aux services d'un mandataire pour élaborer la stratégie de communication externe, pour définir l'organisation de la structure et établir un nouveau cahier des charges. La concrétisation de ce nouveau projet est prévue pour 2017, avec une mise en œuvre en 2018.

La chancellerie a sollicité le bureau du Grand Conseil pour examiner la mise en place d'une plateforme Intranet de l'État alimentée par le SGGC « Commissions du Grand Conseil », accessible à un certain nombre de collaboratrices et de collaborateurs des cinq départements (environ 50 personnes). Le bureau du Grand Conseil a transmis cette requête au bureau de la COGES. Elle émanait de la Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancellerie. Il s'agissait de mettre sur cette plateforme tous les documents des séances que tiennent le bureau du Grand Conseil, les commissions et les sous-commissions tenues en présence d'un membre du Conseil d'État, de la chancellerie ou d'un ou plusieurs délégués des départements concernés. Lors d'une discussion avec la chancellerie et la secrétaire générale du SGGC, le bureau a estimé que la liste des personnes prévue pour avoir accès à cette plateforme était beaucoup trop importante. La chancellerie s'est engagée à réduire cette liste à moins de personnes (Conseil d'État, secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints et chargés de mission). Dans la mesure où le Grand Conseil, dans le cadre du budget 2017, a décidé de renoncer à la plateforme informatique Intranet et de Citrix dès la mise en place des nouvelles autorités en mai 2017, la demande n'a plus de sens et, ainsi, est devenue caduque.

Au vu des nombreux recours déposés dans le cadre des élections communales de juin 2016, le bureau s'est inquiété des moyens à disposition pour traiter rapidement ces recours. Pour cela, la chancellerie fait appel à un juriste du service juridique de l'État. Il a été précisé que les recours ont été rejetés dans des temps raisonnables.

Lors de l'examen du rapport de gestion 2015 de la chancellerie, le bureau a obtenu des renseignements complémentaires sur le vote électronique et sur le guichet unique qui enregistrent une utilisation en constante augmentation. Pour le reste, ce rapport n'a pas suscité de remarques.

Secrétariat général du Grand Conseil

Le rapport de gestion 2015 du SGGC a été apprécié par le bureau. Les procès-verbaux des sessions de l'année courante sont établis dans un délai de 1 à 2 mois, ce qui est apprécié par les membres du Grand Conseil. Pour les procès-verbaux en retard, le rattrapage s'est poursuivi conformément à la planification prévue. À fin 2016, les procès-verbaux jusqu'à la session de janvier 2014 étaient finalisés. Comme prévu, le rattrapage des procès-verbaux sera entièrement terminé en mai 2017.

Le bureau s'est inquiété de la répartition des tâches au sein du SGGC entre la secrétaire générale, la secrétaire générale adjointe et les assistantes parlementaires. Cette répartition est clairement définie, en particulier le travail de la secrétaire générale adjointe qui est en mesure d'assumer la suppléance, sous réserve de quelques tâches organisationnelles.

Autres dossiers

Le bureau a été saisi d'une requête de l'ancien aumônier de l'Université relative à un litige extrêmement complexe, opposant un ancien étudiant M. Y. à l'Université. Ce litige date de 2008 et porte sur le fait qu'il n'a pas reçu son titre de Master en histoire de l'art de la part de l'Université. En novembre 2015, le Tribunal cantonal avait largement rejeté la demande de M. Y. portant sur des indemnités pour pertes de gains et torts moraux. Cette décision a été contestée par l'intéressé qui a ouvert une procédure auprès du Tribunal fédéral.

Ce dossier avait déjà fait l'objet de discussions au sein de la sous-commission du DEF qui avait estimé ne pas devoir intervenir en raison de la séparation des pouvoirs, tant et aussi longtemps qu'il était en main des autorités judiciaires.

Partageant sur le fond le même avis, le bureau a néanmoins entendu l'ancien aumônier qui estimait que l'autorité législative devait intervenir au vu des nombreux dysfonctionnements constatés dans la gestion de cette affaire et des conséquences humaines et politiques. Après avoir pris connaissance des informations données, le bureau a entendu le rectorat de l'Université et lui a proposé de tenter de mettre en place une médiation extra-judiciaire. Malheureusement, cette proposition n'a pas pu être concrétisée, malgré les efforts des mandataires de M. Y. et de l'Université ; M. Y. refusant en fin de compte d'entrer en matière sur le règlement extra-judiciaire de cette affaire.

À fin 2016, le Tribunal fédéral n'avait pas encore rendu sa décision, ce que le bureau regrette beaucoup, car cette affaire difficile et complexe n'a que trop duré.

3.1.1.3. Examen des rapports de gestion

À la fin des mois de mars et d'avril, le bureau a examiné les rapports de gestion 2016 des entités relevant de sa compétence.

Préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT)

Le préposé a relevé une augmentation du nombre de dossiers traités, ce qui montre l'intérêt de l'administration et des particuliers pour la protection des données et de la transparence. Malgré cela, une enquête a montré que l'existence du PPDT n'est pas assez connue. Ainsi, seulement 41% des milieux concernés connaissaient son activité et moins de 15% ont consulté le site Internet. Un accent particulier a été porté à l'information.

En 2016, la priorité a été mise sur le dossier relatif au Système d'Information Schengen (SIS II), qui porte sur la mise en place d'une banque de données valable pour toute l'Europe, et qui prendra effet en 2019, après ratification par le Parlement fédéral suisse. La protection des données revêt une très grande importance dans cette base de données. Sans cette ratification, la Suisse devrait passer par des démarches administratives très complexes, pour avoir accès aux échanges de données de l'Espace Schengen.

Concernant la vidéosurveillance dans l'espace public, un groupe de travail a été mis en place en 2016, pour créer une base légale cantonale, mais ce dossier n'est pas prioritaire, au vu des autres projets plus conséquents du gouvernement. Le préposé a précisé qu'aucune demande, émanant des infrastructures étatiques et paraétatiques, n'a été faite en 2016. La vidéosurveillance dans les établissements scolaires relève de la compétence des communes.

Enfin, le bureau a appris qu'en cas de rattachement de la ville de Moutier au canton du Jura, les services administratifs, actuellement localisés aux Breuleux, seraient transférés dans un délai de 4 à 5 ans à Moutier. Ce qui nécessiterait le réexamen de la convention Jura-Neuchâtel, dans laquelle il est précisé que le siège du PPDT se trouve au Breuleux.

Le bureau a pris acte du rapport d'activité 2016 du PPDT et salue le travail du préposé. Aucune remarque n'est à formuler.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

En 2016, le CCFI a émis 53 rapports contenant un total de 217 demandes, recommandations et remarques. L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-entendent, qui peuvent être de niveau haut (62 cas), de niveau moyen (60 cas), ou de niveau bas (95 cas). Les objectifs fixés, à l'aide d'indicateurs, ont été atteints à l'exception du taux de productivité qui en baisse, suite à l'absence de 2 personnes pour cause de maladie de longue durée. Le suivi et la mise en œuvre des observations formulées par le CCFI se font normalement.

Le rapport de gestion 2016 fait largement état de l'important détournement de fonds, découvert en janvier 2016, ayant eu lieu au service cantonal des contributions (SCCO). Le responsable du CCFI a informé le bureau de la COGES sur cette affaire, dans la mesure où, en date du 8 février 2016, le Conseil d'État l'a mandaté pour conduire une enquête administrative. Celle-ci devait établir les faits et mettre en évidence les lacunes et les failles du système informatique. Cette enquête avait également pour objectifs d'identifier les raisons du non-fonctionnement des systèmes de contrôle et d'établir les manquements dans l'application des règles comptables. En date du 17 mai 2016, un rapport a été remis au Conseil d'État, où il été constaté essentiellement qu'à la suite de lacunes de sécurité informatique et de faiblesses dans les systèmes de contrôle interne, un ancien collaborateur de l'office de perception a pu détourner 4 millions de francs durant plus de quinze années. Il a aussi été en mesure de cacher ses malversations grâce à la complexité du système comptable des impôts, au nombre important de restitutions fiscales et en manipulant des bases de données informatiques pour échapper aux contrôles existants. La mise en place de ce système de détournement d'argent a notamment été rendue possible grâce à l'ancienneté, à l'expérience, ainsi qu'aux compétences spécifiques de cet ancien collaborateur, tant en fiscalité, qu'en informatique et en comptabilité.

Le CCFI a formulé un certain nombre de recommandations que le Conseil d'État a transmis aux chefs des services concernés, les invitant à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires, afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Toutes les informations sur cette affaire ont été mises à la disposition de la COGES par le biais du rapport d'activité 2016 du CCFI.

Ce rapport ne suscite pas de remarques de la part du bureau de la COGES. Les listes des rapports de contrôle et d'audits du CCFI sont régulièrement transmises à la COGES ; les sous-commissions peuvent obtenir les documents détaillés en les demandant au responsable du département concerné.

Chancellerie d'État

Le bureau de la COGES a pris connaissance du rapport d'activité 2016. Il n'a pas de remarques particulières à formuler, si ce n'est de constater qu'il n'est pas fait mention des nombreux recours déposés dans le cadre des élections communales 2016. Ces recours, traités par la chancellerie, ont tous été rejetés.

Concernant l'office des relations extérieures et de la communication (OREC), le bureau a salué la décision du Conseil d'État de remanier l'organisation et de redéfinir les missions de cet office. Cette décision fait suite aux difficultés rencontrées pour repourvoir le poste de chef d'office, faute de pouvoir recruter une personne pouvant répondre aux critères du cahier des charges. Elle s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'État, avec le renforcement d'entités centrales pour les tâches transversales de l'administration publique. La mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'OREC est prévue au 1^{er} janvier 2018.

Le bureau a aussi traité les 3 objets en suspens relevant de la compétence de la chancellerie ; ces propositions figurent au chapitre 4 du présent rapport.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Le bureau a examiné le rapport d'activité 2016 du Grand Conseil. Celui-ci est très détaillé et contient toutes les informations utiles en ce qui concerne les mutations, la composition des commissions, le nombre de séances plénières et de commissions ainsi que les objets traités.

Il a constaté avec satisfaction que le retard des procès-verbaux des sessions 2013-2014 est maintenant rattrapé. Depuis septembre 2015, conformément au souhait de la COGES, les procès-verbaux sont établis dans un délai de 2 mois après chaque session, ce qui est apprécié par les membres du Grand Conseil.

Concernant le personnel, dans le cadre des mesures d'assainissement financier décidées par le Grand Conseil, le SGGC doit diminuer sa dotation de 0,2 EPT d'ici fin 2017. Cette réduction se fera par une diminution de 10% du poste de secrétaire générale adjointe et d'une baisse de 10% d'un poste d'assistante parlementaire.

Le bureau a exprimé le souhait que les assistantes parlementaires puissent garder, dans la mesure du possible, les secrétariats des commissions et des sous-commissions dont elles ont la responsabilité, afin d'assurer une bonne transition lors de la prochaine législature.

Le rapport d'activité 2016 n'a pas suscité de remarques.

3.1.1.4 Bilan et perspectives

Le bureau relève le bon fonctionnement des entités, pour lesquelles il a exercé la haute surveillance tout au long de cette législature. Il remercie les responsables de ces entités et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour la qualité du travail fourni.

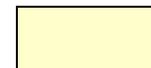
Il souhaite que le prochain bureau de la COGES, qui sera entièrement renouvelé, reprenne la manière de travailler du bureau sortant et maintienne les relations de confiance établies depuis 2013, avec la cheffe et les chefs des départements.

4. ÉTAT DES LIEUX DES OBJETS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Objets soumis à l'ancien droit (OGC du 30 octobre 2012, art. 375, OGC du 22 mars 1993, art. 70) :



Objets soumis au nouveau droit (OGC du 30 octobre 2012, motions art. 233, 234 et 375, postulats art. 242, 243 et 375) :



4.1. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU

DFS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
02.144	Postulat	Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat	Groupe radical	03.09.2002	03.09.2003	Proposition de classement dans le cadre des dossiers Tivoli et la Fiaz prévu : non défini	Proposition validée
05.108	Motion	Pour un traitement équitable des remises d'impôts	Gisèle Ory	28.03.2006	28.03.2008	Proposition de classement dans un rapport spécifique prévu durant le 1 ^{er} semestre 2017	Proposition validée
05.153	Motion	Augmentation du plafonnement du taux de l'impôt sur les personnes physiques	Parti ouvrier et populaire (POP)	30.05.2007	30.05.2009	Proposition de classement dans le rapport d'étape "Personnes physiques" prévu en septembre 2017	Proposition validée
07.122	Postulat	Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un	Groupe socialiste	06.11.2007	06.11.2008	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu durant le 2 ^e semestre 2016	Proposition validée
08.121	Postulat	Une médiation dans le domaine de la santé	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2009	Proposition de classement dans un rapport spécifique prévu en 2017	Proposition validée
09.152	Postulat	Pour un retour du politique dans les décisions hospitalières	Groupe socialiste	29.09.2009	29.09.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport 12.169 de la commission Santé prévu : en cours de traitement	Proposition validée
10.141	Postulat	Evitons de mêler l'imposition des personnes physiques à la réforme de l'imposition des personnes morales	Groupe socialiste	31.08.2010	31.08.2011	Proposition de classement dans le rapport d'étape " Personnes physiques" prévu en septembre 2017	Proposition validée
10.152	Postulat	Mise en conformité des bâtiments de l'État	Groupe UDC	01.09.2010	01.09.2011	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique de l'entretien de l'assainissement et de l'investissement des bâtiments prévu durant le 2 ^e semestre 2017	Proposition validée

11.139	Motion	Pour la déductibilité des contributions ecclésiastiques	Groupe de citoyens	22.02.2012	22.02.2014	Proposition de classement dans le rapport d'étape " Personnes physiques " prévu en septembre 2017	Proposition validée
12.106	Motion	Assouplissement de la politique de remise en matière fiscale en lien avec les plans de désendettement et élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'endettement des ménages neuchâtelois	Groupe PopVertsSol	05.09.2012	05.09.2014	Proposition de classement dans un rapport spécifique prévu durant le 1 ^{er} semestre 2017	Proposition validée
12.112	Motion	Initiative communale demandant la modification de la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964, et de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, afin de permettre aux communes d'instaurer dans leur règlement général un système de suppléance des conseillères et conseillers généraux	Commune de La Tène	05.09.2012	05.09.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport "Révision de la loi sur les communes" prévu durant le premier semestre 2018 prévu la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
12.124	Postulat	Gouvernance d'HNe, ça suffit!	Groupe socialiste	25.04.2012	25.04.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport 12.169 de la commission Santé prévu : en cours de traitement	Proposition validée
12.159	Motion	Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence	Groupe de citoyens	05.12.2012	05.12.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport " Etude CCT Santé 21 " prévu au début 2017	Proposition validée
14.121	Motion	CCT santé 21: pour la transparence, enfin!	Groupe libéral-radical	25.06.2014	25.06.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport "Etude CCT Santé 21 prévu au début 201	Proposition validée
14.153	Postulat	Soins dentaires à toute la population	Hughes Chantraine	24.03.2015	24.03.2016	Proposition de classement dans le cadre de l'initiative "Assurance pour les soins dentaires" prévu durant le 2 ^e semestre 2017	Proposition validée
14.167	Postulat	Pour une compensation des charges structurelles repensée	Postulat socialiste	28.11.2014	28.11.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la révision de la péréquation financière intercommunale (volet des charges) prévu au début 2017	Proposition validée
15.103	Postulat	Meilleure répartition de la participation des communes	Théo Bregnard	20.01.2015	20.01.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la révision de la péréquation financière intercommunale (volet des charges) prévu au début 2017	Proposition validée
15.114	Postulat	Hôpital neuchâtelois (HNE) – subventions pour prestations d'intérêt général (PIG)	COFI	17.02.2015	17.02.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu en 2017	Proposition validée
15.121	Postulat	Répartition des investissements publics dans notre canton? Quelle réalité?	Théo Bregnard	27.05.2015	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu en novembre 2016	Proposition validée

15.144	Postulat	Dynamiser l'implantation de nouvelles entreprises sur territoire communal	Jean-Paul Wettstein	02.09.2015	02.09.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport spécifique prévu en 2018	Proposition validée
15.165	Recommandation	Favoriser les partenariats public-privé dans la santé	Députés interpartis	02.09.2015	02.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu 2 ^e semestre 2017	Proposition validée
95.108	Postulat	Succession: paiement à l'État par cession d'œuvres d'art	Groupe libéral-PPN	27.03.1995	27.03.1996	Proposition de classement dans le rapport d'étape " Personnes physiques " prévu en septembre 2017	Proposition validée

4.2. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU

DJSC

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
02.135	Motion	Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel	Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann	25.03.2003	25.03.2005	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel prévu en été 2017	Proposition validée
05.161	Postulat	Congé sabbatique pour la fonction publique	Groupe PopVertsSol	27.09.2005	27.09.2006	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
05.165	Motion	Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâtelaises?	Groupe de citoyens	26.06.2007	26.06.2009	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la LISA prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
05.186	Postulat	Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?	Groupe socialiste	24.01.2006	24.01.2007	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
07.178	Motion	Pour une politique documentaire cohérente et harmonisée dans le canton de Neuchâtel	Groupes socialiste et PopVertsSol	03.09.2008	03.09.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport à l'appui de la nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel prévu en été 2017	Proposition validée
08.135	Motion	Valoriser l'espéranto	Alain Bringolf	18.02.2009	18.02.2011	Proposition de classement de cet objet sans rapport	Proposition validée
08.137	Recommandation	La culture indispensable à la vie et à l'image de notre canton coûte cher, donnons-lui les moyens d'exister	Groupe socialiste	19.03.2008	19.09.2008	Proposition de classement de cet objet sans rapport	Proposition validée
08.213	Postulat	Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire?	Groupe socialiste	27.01.2009	27.01.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
11.102	Postulat	Pour un centre cantonal des archives ouvert aux communes	Groupe socialiste	23.02.2011	23.02.2012	Proposition de classement dans le cadre du rapport d'un nouveau centre regroupant les archives cantonales et communales à l'étude actuellement prévu : non défini	Proposition validée
11.115	Motion	La fusion de cantons ne doit pas rester un vœu pieux!	Jérôme Amez-Droz	27.09.2011	27.09.2013	Proposition de classement de cet objet sans rapport	Proposition validée
11.124	Motion	Revoir le statut de la fonction publique	Groupe UDC	27.09.2011	27.09.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 1 ^{ère} moitié de la prochaine législature	Proposition validée

11.193	Postulat	Avocatus, -a, -um	Groupe socialiste	24.01.2012	24.01.2013	Proposition de classement de cet objet sans rapport	Proposition validée
12.111	Motion	Pour que Neuchâtel n'abandonne pas les personnes gravement handicapées	Groupe de citoyens	25.04.2012	25.04.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la LISA prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
12.160	Postulat	Evitons les doubles indemnisations	Groupe socialiste	30.10.2012	30.10.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
13.123	Motion	Opération Vercingétorix aussi à Neuchâtel	Groupe socialiste	20.02.2013	20.02.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport ad hoc prévu en fin de législature ou au début de la prochaine législature	Proposition validée
13.137	Postulat	Neuchâtel va-t-il enfin faire la paix avec son passé?	Karim-Frédéric Marti, Carol Gehringer, Philippe Loup et Yvan Botteron	26.03.2013	26.03.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
13.155	Motion	Interdiction du port de cagoule lors de manifestations	Groupe UDC	02.10.2013	02.10.2015	Une partie de l'objet est traité (LI-CVMS). Pour le reste, traitement en attente des développements au niveau fédéral, avec notamment une initiative UDC en cours de récolte de signatures	Proposition validée
14.105	Motion	Masse salariale du budget de l'État – un nouvel outil de pilotage adapté aux défis futurs	Fabian Carrard	26.03.2014	26.03.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
14.169	Postulat	Meilleure répartition de la progression de 0.5%	Groupe socialiste	03.12.2014	03.12.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
14.173	Motion	Pour une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite	Forum Handicap Neuchâtel	28.04.2014	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu en automne 2017	Proposition validée
15.101	Postulat	Pour un congé paternité	Groupe socialiste	28.04.2015	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique RH prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
98.154	Postulat	Collaboration culturelle	Groupe radical	30.09.1998	30.09.1999	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée
99.117	Motion	La politique culturelle : une volonté du canton	Bernard Soguel	07.11.2000	07.11.2002	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la politique culturelle prévu durant la 1 ^{re} moitié de la prochaine législature	Proposition validée

Note de la sous-commission de gestion du DJSC

Motion 08.135

Recommandation 08.137

Motion 11.115

Postulat 11.193

Lors de l'ultime examen des motions, postulats et recommandations en suspens concernant le DJSC, la sous-commission a fait sienne les propositions de classement sans rapport des 4 objets ci-dessus.

L'argument principal développé par le chef du DJSC pour proposer ces classements, sans suite, repose sur le fait que ces objets feraient tous l'objet de rapports aboutissant à des conclusions négatives et à l'impossibilité de leur mise en œuvre.

La sous-commission de gestion accepte donc que, dans le contexte financier actuel et en particulier de ressources humaines restreintes, l'accent soit mis sur les objets qui pourraient aboutir de manière positive.

4.3. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU

DEF

n°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
01.135	Motion	Promotion économique et scolarité : création d'un cursus scolaire français-anglais	Groupe libéral-PPN	03.09.2002	03.09.2004	Proposition de classement dans le cadre du rapport relatif au concept cantonal de l'enseignement des langues prévu en décembre 2016	Proposition validée
04.175	Postulat	Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)	Commission des affaires extérieures	03.11.2004	03.11.2005	Proposition de classement sans rapport	Proposition validée
08.128	Motion	Hautes écoles neuchâtelaises: coordination de la restauration et de l'hébergement	Claude Borel	18.02.2009	18.02.2011	Proposition de classement dans le cadre du rapport d'information " Hautes Ecoles : coordination de la restauration et de l'hébergement " prévu en janvier 2017	Proposition validée
08.157	Motion	Un accès au "bilinguisme pour tous"	Caroline Gueissaz, Raphaël Comte, Doris Angst et Johanne Lebel Calame	30.09.2009	30.09.2011	Proposition de classement dans le cadre du rapport relatif au concept cantonal de l'enseignement des langues prévu en décembre 2016	Proposition validée
08.202	Postulat	Pour un cadre adapté à tous les membres du CEFNA	Groupe socialiste	01.04.2009	01.04.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport d'information CEFNA-CNIP " Place de l'autorité cantonale dans la formation des adultes " prévu en décembre 2017	Proposition validée
09.173	Postulat	Etudier l'intégration des élèves placés en institution dans l'école obligatoire	Commission Scolarisation en école spécialisée	03.11.2009	03.11.2010	Proposition de classement dans le cadre du rapport " Concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée " prévu en octobre 2017	Proposition validée
13.101	Postulat	Pédagogie spécialisée: mise en place	Commission des affaires extérieures	29.01.2013	29.01.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport " Concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée " prévu en octobre 2017	Proposition validée
14.109	Postulat	Mise en place de la rénovation du cycle 3	Commission HarmoS-Filières	18.02.2014	18.02.2015	Proposition de réponse dans le cadre d'un rapport établi après 3 ans prévu en mars 2018	Proposition validée
14.162	Postulat	Besoins particuliers de certains élèves souffrant de troubles spécifiques au niveau des apprentissages scolaires	Députés interpartis	25.03.2015	25.03.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport cantonal en matière de pédagogie spécialisée prévu en octobre 2017	Proposition validée

14.168	Postulat	Ecole obligatoire: Moins d'état-major de directions d'écoles, moins de paperasse et davantage de focus à l'enseignement	Andreas Jurt	25.03.2015	25.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu en novembre 2016	Proposition validée
15.142	Recommandation	Lutter contre l'illettrisme	Commission École obligatoire	28.04.2015	28.10.2015	Proposition de classement (voir note ci-après)	Proposition validée
15.146	Postulat	Introduction d'une filière ES dans les domaines de la santé et du social pour les Neuchâtelois-es	Groupe socialiste	02.09.2015	02.09.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport sur l'avenir des métiers de la santé et du social prévu en mars 2017	Proposition validée

Note de la sous-commission de gestion du DEF

Postulat 04.175

Depuis le dépôt de ce postulat, l'École Pierre-Coullery s'est positionnée comme pôle de compétence BEJUNE dans le domaine de la santé et du social. L'objectif étant de former dans ce secteur qui connaît une forte demande de main d'œuvre. L'adoption du rapport Extension de l'École Pierre-Coullery (16.048), le futur rapport concernant la filière ES Santé et les actions du DEF en attestent ; l'évolution des effectifs de l'École Pierre-Coullery (EPC) est également significative de l'engagement du Conseil d'État pour répondre à ce postulat. En 2003, l'effectif était de 200 élèves, il est maintenant de 870 élèves en 2016.

Recommandation 15.142

La recommandation 15.142, déposée par la commission « École obligatoire » lors de l'examen du rapport d'information du Conseil d'État relatif à la prévention et la lutte contre l'illettrisme (14.022) a été acceptée le 28 avril 2015 par le Grand Conseil. Elle demande au Conseil d'État de mettre des moyens supplémentaires pour lutter contre l'illettrisme.

La cheffe du DEF a saisi la sous-commission de la COGES pour examiner cette recommandation. Différents documents et des informations complémentaires ont été donnés à la sous-commission. Il en ressort qu'en plus des mesures mentionnées dans le rapport 14.022, aujourd'hui de nouvelles mesures ont été développées et mises en œuvre. Il s'agit de :

- mesures destinées aux jeunes et aux adultes : l'association « Lire & Écrire » bénéficie, via le SFPO, d'une subvention de 28'000 francs pour son offre de cours de formation pour adultes illettrés. Neuf cours ont été prévus en 2016. Ils s'adressent à des adultes qui communiquent oralement en français, peu scolarisés et rencontrant des difficultés en lecture et en écriture. En outre, les centres professionnels offrent des cours de soutien particuliers pour les jeunes qui suivent une formation AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) ;
- mesures destinées aux élèves de la scolarité obligatoire : le programme de promotion de la collaboration école-bibliothèque adressé aux élèves des cycles 2 et 3 (de la 7^e à la 11^e année de scolarité obligatoire) « Livresensemble » vise à encourager chez les élèves les lectures personnelles en proposant un choix varié de livres récents. Reposant sur un catalogue de propositions de lectures, il offre la possibilité d'acheter des livres aux élèves, d'inviter des auteurs, des éditeurs et des comédiens en classe et surtout de vivre la lecture différemment. Par ailleurs, il permet de renforcer l'emploi de la bibliothèque comme outil d'enseignement. Durant l'année scolaire 2015 – 2016, 71 classes, représentant 1'400 élèves, ont participé à ce programme.

En outre, partant du principe que la meilleure prévention se réalise dans le quotidien des classes, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) a défini une stratégie cantonale intitulée « Français.21 ». Des lignes d'action dans le domaine du français sont ainsi définies pour les 5 prochaines années (2017 – 2021). La compréhension de la lecture est la priorité de cette stratégie qui vise à améliorer les compétences en lecture des élèves et à enrichir les pratiques pédagogiques des enseignants des 3 cycles de la scolarité obligatoire.

Compte tenu de ces éléments qui complètent les mesures existantes, la sous-commission du DEF a proposé le classement de la recommandation 15.142, proposition qui a été reprise par la COGES plénière à l'attention du Grand Conseil.

4.4 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU

DDTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
03.123	Postulat	Etudier l'installation de petites installations hydroélectriques	Groupe socialiste	29.04.2003	29.04.2005	Proposition de classement dans le cadre du rapport 16.022 sur la conception directrice de l'énergie prévu en décembre 2016	Proposition validée
05.118	Postulat	Développons et encourageons la géothermie	Groupe PopEcoSol	15.03.2005	15.03.2007	Proposition de classement dans le cadre du rapport 16.022 sur la conception directrice de l'énergie prévu en décembre 2016	Proposition validée
05.122	Motion	Maîtriser le développement des centres commerciaux	Pierre Bonhôte	20.02.2007	20.02.2009	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la modification de la LCAT prévu en juin 2017	Proposition validée
05.148	Postulat	Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions	Groupe radical	30.08.2005	30.08.2006	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la modification de la LCAT prévu en juin 2017	Proposition validée
05.151	Postulat	Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!	Groupe libéral-PPN	30.08.2005	30.08.2006	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la modification de la LCAT prévu en juin 2017	Proposition validée
06.161	Postulat	Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois!	Groupe PopVertsSol	31.10.2006	31.10.2008	Proposition de classement dans le cadre du rapport 16.022 sur la conception directrice de l'énergie prévu en décembre 2016	Proposition validée
07.139	Postulat	De la taxe auto à une taxe mobilité	Député-e-s Vert-e-s	26.06.2007	26.06.2008	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport ad hoc prévu au 1 ^{er} semestre 2018	Proposition validée
09.105	Postulat	Neuchâtel, canton de l'énergie	Groupe socialiste	27.01.2009	27.01.2011	Proposition de classement dans le cadre du rapport 16.022 sur la conception directrice de l'énergie prévu en décembre 2016	Proposition validée
10.157	Motion	Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles	Patrick Herrmann	31.08.2011	31.08.2013	Suspension des travaux dans le cadre de la commission " Pétitions et transports " jusqu'à l'horizon 2019 prévu en 2020	Proposition validée
10.158	Motion	Gestion des sites pollués	Groupe socialiste	31.08.2011	31.08.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport 15.113 sur l'assainissement des sites pollués prévu en février 2017	Proposition validée
10.182	Motion	Protégeons nos réserves naturelles	Laurent Debrot	27.09.2011	27.09.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur les sports et loisirs en milieu naturel prévu en juin 2017	Proposition validée

11.128	Postulat	Pour une vision globale des énergies renouvelables	Groupe socialiste	29.03.2011	29.03.2013	Proposition de classement dans le cadre du rapport 16.022 sur la conception directrice de l'énergie prévu en décembre 2016	Proposition validée
11.159	Postulat	Le chemin des rencontres : un trait d'union qui n'unit rien ?	Commission RC 1320	29.06.2011	29.06.2012	Proposition de classement dans le cadre de la mobilité douce prévu en mars 2017	Proposition validée
13.113	Postulat	Accès aux espaces naturels de divertissement et de sport	Jean-Claude Guyot	29.01.2013	29.01.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur les sports et loisirs en milieu naturel prévu en juin 2017	Proposition validée
13.117	Postulat	Pose de panneaux solaires	Commission Améliorations structurelles agricoles	29.01.2013	29.01.2014	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la modification de la LCAT prévu en juin 2017	Proposition validée
13.133	Motion	Initiative communale relative au " Projet de centrale à gaz de Cornaux "	Commune du Landeron	04.09.2013	04.09.2015	Proposition de classement sans rapport	Proposition validée
13.160	Motion	Initiative communale interdisant la prospection et l'exploitation de gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois	Commune de Val-de-Travers	06.11.2013	06.11.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion des sous-sols prévu en janvier 2017	Proposition validée
13.179	Motion	Elimination de la bureaucratie pour la mise en place de panneaux solaires	Giovanni Tarantino	25.03.2014	25.03.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la modification de la LCAT prévu en juin 2017	Proposition validée
13.180	Postulat	Allègement réglementaire pour la mise en place de panneaux solaires	Giovanni Tarantino	25.03.2014	25.03.2015	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la modification de la LCAT prévu en juin 2017	Proposition validée
14.128	Motion	Création d'une base adaptée pour l'exploitation du sous-sol neuchâtelois	Groupe Vert'libéral	27.05.2014	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion des sous-sols prévu en janvier 2017	Proposition validée
14.129	Motion	Pour une révision de la loi sur les mines et carrières	Groupe socialiste	27.05.2014	27.05.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport sur la gestion des sous-sols prévu en janvier 2017	Proposition validée
15.113	Motion	Politique en matière d'assainissement de sites industriels pollués	Groupe libéral-radical	28.04.2014	28.04.2016	Proposition de classement dans le cadre du rapport 15.113 sur l'assainissement des sites pollués prévu en février 2017	Proposition validée

Note de la sous-commission de gestion du DDTE

Motion 13.133

Le projet de centrale à gaz de Cornaux ayant été abandonné, la motion devient sans objet. La sous-commission en propose donc le classement.

4.5 TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU

DEAS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
07.198	Motion	Pour une politique sociale cohérente	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2010	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu dans la 1 ^{re} année de la prochaine législature	Proposition validée
08.174	Postulat	Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales	Doris Angst	03.09.2008	03.09.2009	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu dans la 1 ^{re} année de la prochaine législature	Proposition validée
11.158	Motion	Prestations complémentaires pour les familles	Groupe socialiste	22.02.2012	22.02.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu dans la 1 ^{re} année de la prochaine législature	Proposition validée
12.130	Motion	Effets de seuil : étude et suppression	Cédric Dupraz	19.02.2013	19.02.2015	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu dans la 1 ^{re} année de la prochaine législature	Proposition validée
12.135	Motion	Introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel	Groupe de citoyens	20.02.2013	20.02.2015	Suite au refus de classement de cette motion par le Grand Conseil, le DEAS continue de suivre avec attention le dossier au plan fédéral prévu : non défini	Proposition validée
13.120	Postulat	Don des bénéficiaires d'une aide à la formation	Commission Aides à la formation	19.02.2013	19.02.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu dans la 1 ^{re} année de la prochaine législature	Proposition validée
13.173	Postulat	Automaticité des prestations d'aides financières concernant les primes d'assurance-maladie	Commission Projet ACCORD	05.11.2013	05.11.2014	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu dans la 1 ^{re} année de la prochaine législature	Proposition validée
15.174	Recommandation	Assurance-maladie : la transparence	Laurent Suter	30.09.2015	30.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu durant le 1 ^{er} trimestre 2017	Proposition validée

4.6. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU

PRÉSIDENCE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
12.146	Motion	Neuchâtel, un canton qui respecte sa Constitution, ses engagements et l'ensemble de ses citoyens ? Ou un mythe qui n'a plus de sens ?	Alexandre Houlmann	07.11.2012	07.11.2014	Proposition de classement sans rapport (voir note ci-après)	Proposition validée
13.116	Postulat	Mise en place d'un système de pétition en ligne des autorités neuchâteloises	Fabien Fivaz	02.10.2013	02.10.2014	Proposition de classement sans rapport (voir note ci-après)	Proposition validée
15.172	Recommandation	Diminuer la quantité d'impressions	Groupe Vert'Libéral	30.09.2015	30.03.2016	Proposition de classement dans le cadre d'un rapport prévu fin décembre 2017	Proposition validée

Notes du 8 mai 2017 de la chancellerie d'État

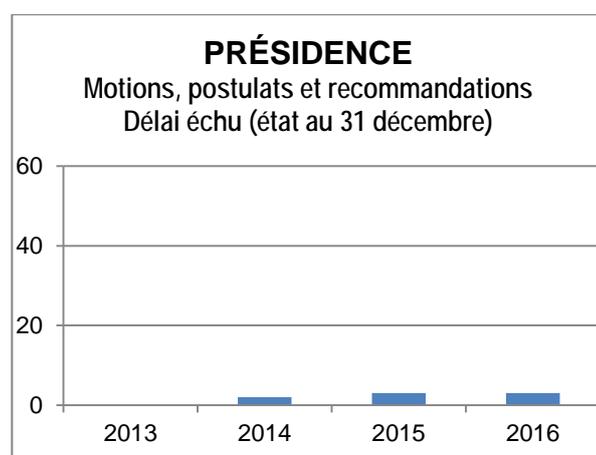
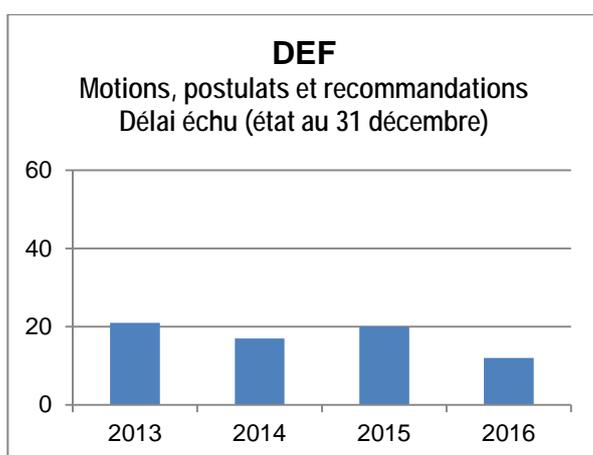
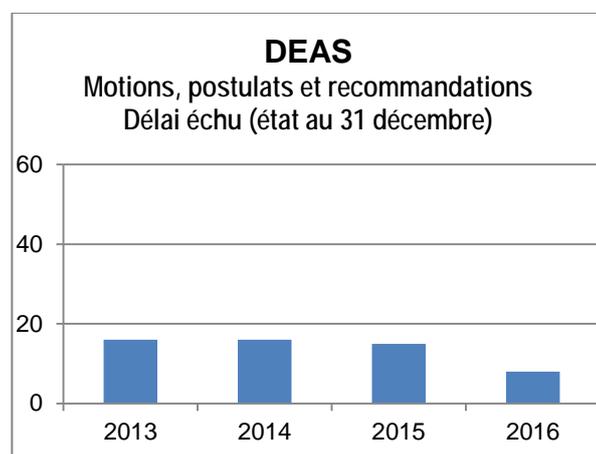
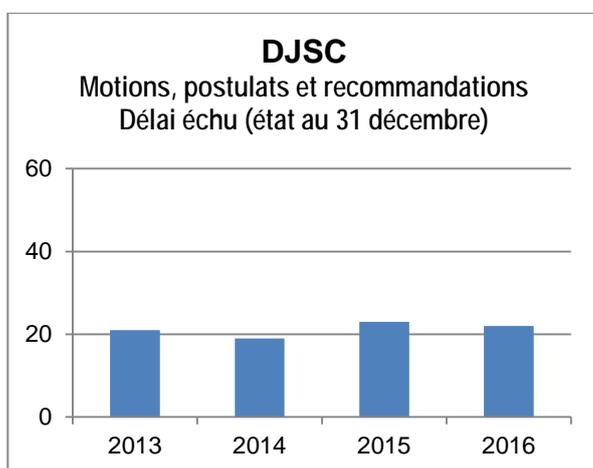
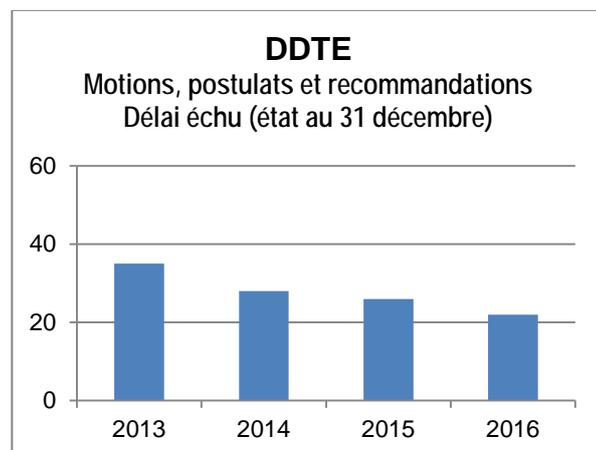
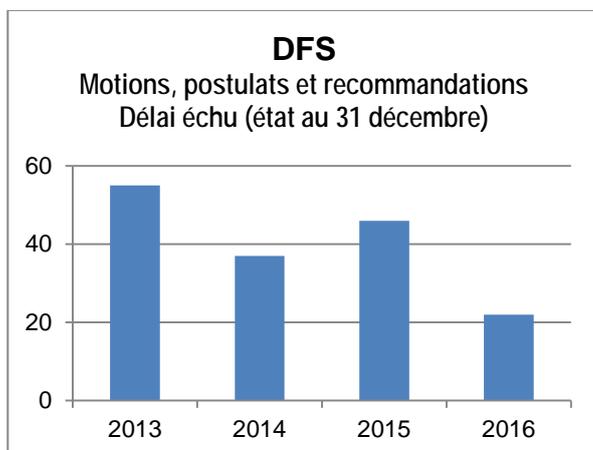
Motion 12.146

À la lecture de la motion Alexandre Houlmann, nous devons constater que bon nombre des décisions attendues du gouvernement ont été traitées ou sont en cours d'examen. C'est, plus particulièrement, le cas de la question des hôpitaux, du Nouvel Hôtel judiciaire, de l'élaboration d'un projet de liaison rapide dans le canton. Par ailleurs, pour les bibliothèques, un projet de loi sera soumis à votre Autorité à l'automne définissant clairement les compétences des communes et de l'État en matière de sauvegarde du patrimoine. Par ailleurs, cette question a également été examinée, plus largement, par la commission consultative de la cohésion cantonale en réponse à la recommandation 10.136, du 25 mai 2010, « Tenue d'États généraux de la cohésion cantonale ». Celle-ci avait formulé 20 recommandations, qui avaient été soumises à votre Autorité (rapport 13.021).

Postulat 13.116

Si le Conseil d'État d'alors avait donné un préavis positif à ce postulat en vue de la mise à la disposition d'une prestation du Guichet unique (GU) pour les pétitions, il est à constater aujourd'hui que de nombreux sites Internet, tels que www.change.org, www.mesopinions.com; www.avaaz.org/fr, www.petitionpublique.fr, www.ipetitions.com, offrent cette possibilité. La chancellerie d'État estime donc qu'il ne serait pas judicieux de créer dans le GU, pour un nombre limité d'utilisatrices et d'utilisateurs, une nouvelle prestation dont le développement et le suivi génèreraient indéniablement des coûts.

4.7. STATISTIQUE DES OBJETS EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT



5. CONCLUSION

En 2016, la COGES a rempli les missions définies aux articles 82 et suivants de l'OGC dont elle renonce à reprendre ici. En plus, elle a fonctionné comme commission temporaire pour le rapport du Conseil d'État 15.054, Informatique neuchâteloise.

Globalement, aucun élément significatif n'est à relever par la COGES.

La sous-commission de gestion pense, toutefois, qu'à l'avenir il pourrait être intéressant de parfois rencontrer des collaborateurs du terrain et non pas seulement les chefs de service et leurs adjoints.

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement des 9 objets suivants :

Propositions de classement du DJSC	Propositions de classement du DEF	Propositions de classement du DDTE	Propositions de classement de la PRÉSIDENCE
08.135 08.137 11.115 11.193	04.175 15.142	13.133	12.146 13.116.

À l'unanimité des membres présents, la commission de gestion a accepté le présent rapport lors de sa séance du 23 mai 2017.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Auvernier, le 23 mai 2017

Au nom de la commission de gestion :

Le président,
J.-B. WÄLTI

Le rapporteur,
W. WILLENER